



PROJET ÉOLIEN DE BLANCS MONTS
VOLET PAYSAGER - DEMANDE DE COMPLÉMENTS

OCTOBRE 2020

PROJET ÉOLIEN DE BLANCS MONTS

VOLET PAYSAGER - DEMANDE DE COMPLÉMENTS

OCTOBRE 2020

L'auteur de ce document est :



Contrôle qualité : Elise Wauquier (ATER Environnement)

PRÉFACE

« L'implantation d'éoliennes induit la nécessité de composer avec le paysage existant. Dès lors que la conservation et la protection des paysages est compatible avec cette implantation, l'objectif doit être la réussite d'un aménagement des paysages. Il est en effet illusoire de vouloir dissimuler un parc éolien. Un projet construit en amont avec les acteurs du territoire, les habitants et les services de l'État permet une meilleure appropriation locale et la prise en compte des enjeux réels et vécus par ses habitants.

Le but de l'étude paysagère est de mettre en évidence les caractéristiques paysagères du territoire et de recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien pour déterminer dans quelle mesure et comment aménager un projet éolien sur le territoire étudié. Elle vise également à mesurer les effets produits (visuels notamment). La notion de patrimoine inclut quant à elle aussi bien les éléments du patrimoine bâti que ceux du patrimoine paysager et culturel. »

*Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie*

Cet extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens actualisé en 2016 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur les territoires d'Aumâtre et de Frettecuisse. Le projet se situe dans le département de la Somme (80), mais l'aire d'étude éloignée se situe à l'interface de deux départements : la Somme (80), appartenant à la région Hauts-de-France et la Seine-Maritime (76) appartenant à la région Normandie. La Zone d'Implantation Potentielle est localisée à environ 20 km au Sud du centre d'Abbeville, 37 km à l'Ouest du centre d'Amiens et 52 km à l'Est du centre-ville de Dieppe.

Le volet paysager est réalisé conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2016).



Localisation géographique

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source: IGN 100® - Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Localisation du projet
- Limites territoriales**
- Limite communale
- Limite départementale Somme / Seine-Maritime

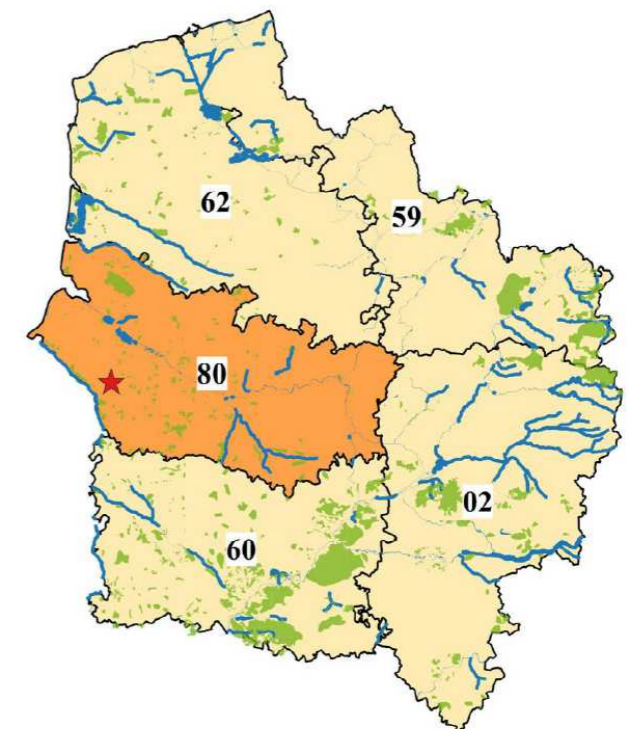
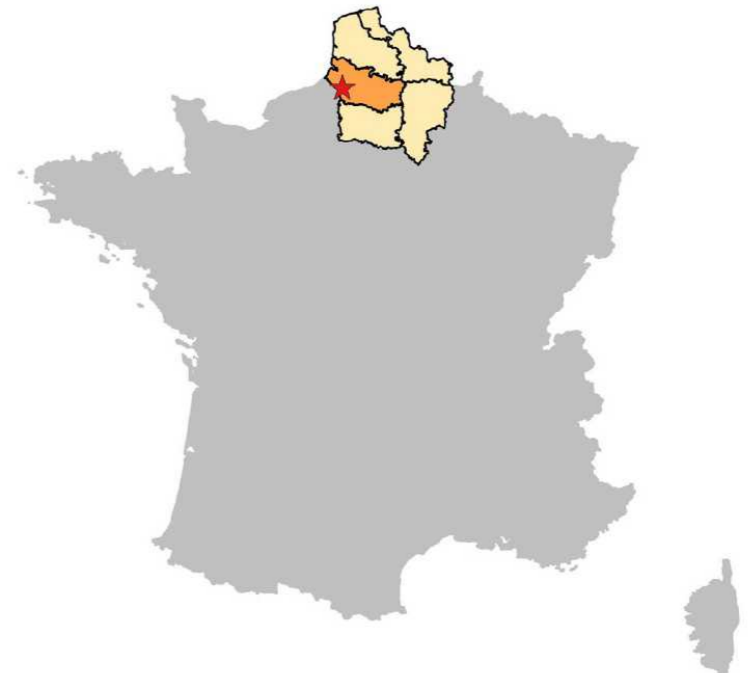


TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - DÉMARCHES ET DÉFINITIONS	11	PARTIE 3 - COMPARAISON DES VARIANTES	141
1 DÉMARCHE	13	1 ENJEUX ET DÉMARCHE D'ÉVITEMENT	142
2 DÉFINITIONS	14	2 EVOLUTION DE L'IMPLANTATION	144
2.1 Paysage	14	3 COMPARAISON DE VARIANTES :PHOTOMONTAGES.	146
2.2 Notion de Covisibilité et d'Intervisibilité	14	4 VARIANTE RETENUE	203
2.3 Prégnance, présence visuelle et concurrence visuelle	14	PARTIE 4 EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE.	205
2.4 Notion d'enjeu et de sensibilité	15	1 ZONES D'INFLUENCES VISUELLES	207
PARTIE 2 - ÉTAT INITIAL.	17	1.1 Méthodologie des Zones de Visibilité Théorique	209
1 DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE	19	1.2 Analyse de la visibilité du projet	211
1.1 Démarche.	19	1.3 Analyse de la visibilité du projet par rapport au contexte éolien	213
2.1 Définition des aires d'étude	19	2 SATURATION VISUELLE.	215
1.2 Aire d'étude éloignée (AEE)	19	2.1 Méthode d'analyse de la saturation visuelle	216
1.3 Aire d'étude rapprochée (AER)	19	2.2 Analyse de la saturation visuelle des bourgs et des hameaux à proximité du parc éolien de Blancs Monts	218
1.4 Aire d'étude immédiate (AEI)	19	2.3 Conclusion de la saturation visuelle mesurée des bourgs à proximité du parc éolien de Blancs Monts	230
1.5 Visibilité Théorique du projet de Blanc Monts.	21	2.4 Conclusion de la saturation visuelle mesurée	232
2 CADRAGE PRÉLIMINAIRE	23	2.5 Etude de la saturation au moyen de photomontages à 360°	232
2.1 Relief, hydrographie et géologie	25	3 CHOIX DES POINTS DE VUE	241
2.2 Contexte paysager : coupes générales	27	3.1 Choix des photomontages.	243
2.3 Les unités paysagères	35	3.2 Présentation des photomontages	243
2.4 Le Schéma Régional Éolien de Picardie.	56	3.3 Méthodologie des photomontages.	244
2.5 Les paysages emblématiques de la région Picardie	59	4 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS	247
2.6 Contexte éolien.	61	5 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ANALYSE DES IMPACTS	317
2.7 Contexte paysager et visibilité des éoliennes : focus sur les parcs éoliens d'Arguel, des Deux Moulins et du Catelet.	63	6 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE : ANALYSE DES IMPACTS	399
3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE	65	7 EFFETS CUMULÉS	521
3.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants.	67	7.1 Méthodologie et choix de points de vue	522
3.2 Perception depuis les principaux axes de communication	69	7.2 Critères d'analyse	523
3.3 Perception depuis les bourgs	71	7.3 Synthèse de l'analyse des effets cumulés	541
3.4 Perception depuis les sentiers de randonnée	73	8 SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE	543
3.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	75	PARTIE 5 - INTÉGRATION ET MESURES	545
3.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée	80	1 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION	546
4 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	83	1.1 Choix d'implantation et de matériel	546
4.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants.	85	1.2 Remise en état du site après chantier	546
4.2 Perception depuis les axes de communication	89	1.3 Réduire : intégration des éléments connexes au parc éolien	547
4.3 Perception depuis les bourgs	93	1.4 Réduire : des plantations dans les fonds de jardins	548
4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée	99	2 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	551
4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	101		
4.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée	106		
5 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE	109		
5.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants.	111		
5.2 Perception depuis les axes de communication	115		
5.3 Perception depuis les bourgs	119		
5.4 Perception depuis les chemins de randonnée	123		
5.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	125		
5.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude immédiate.	136		
6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL	138		

TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Représentation schématique des aires d'étude	19	Fig. 61 : Vue depuis l'entrée de bourg d'Hallencourt	96
Fig. 2 : Bien que proche de l'observateur (moins d'1km), cette éolienne du parc d'Arguel apparaît plus petite que les massifs boisés au second plan. Les autres le sont entièrement dissimulées depuis ce point de vue en sortie de bourg de Fresneville	21	Fig. 64 : Vue depuis la sortie de bourg de Selincourt	97
Fig. 3 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituants des masques visuels immédiats	21	Fig. 65 : Vue depuis le GR125, à l'Ouest de Warlus	99
Fig. 4 : Édifice en pierre calcaire	25	Fig. 66 : Vue depuis le GRP des Forêts de Haute-Normandie, au nord d'Hodeng-au-Bosc	99
Fig. 5 : Les grands plateaux céréaliers	25	Fig. 67 : Vue aux abords du château de Rambures	101
Fig. 6 : La vallée de la Bresle	25	Fig. 68 : Tableau des monuments classés et inscrits de la Seine Maritime et de la Somme - Aire d'étude rapprochée	101
Fig. 7 : Carte de localisation des coupes	27	Fig. 71 : Vue depuis l'église de Sénarpont	103
Fig. 8 : Paysage du Littoral Picard	35	Fig. 72 : Croquis depuis le château d'Airaines	103
Fig. 9 : La Champagne Crayeuse	43	Fig. 70 : Vue depuis la motte féodale de Le Translay	103
Fig. 13 : Carte de stratégie de développement éolien du secteur Somme Sud-Ouest / Oise Ouest (Source : Schéma Régional Éolien Picardie)	57	Fig. 69 : Moulin à vent de Saint Maxent	103
Fig. 15 : Récapitulatif des parcs éoliens riverains	61	Fig. 73 : Vue à vent de Frucourt	104
Fig. 16 : Ensemble des machines alignées des parcs d'Arguel, du Catelet et des Deux Moulins	62	Fig. 74 : Château de Selincourt	105
Fig. 18 : Vue en sortie de bourg de Woivreil, en direction de la ferme éolienne d'Arguel	63	Fig. 75 : tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée	106
Fig. 17 : Perception en fonction de la distance observateur-éolien (source : Guide sur l'éolien - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)	63	Fig. 76 : Vue depuis la D29 en direction de Fresnoy-Andainville et Aumâtre	111
Fig. 19 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituants des masques visuels immédiats	63	Fig. 77 : Vue en sortie de bourg de Woivreil, en direction de la ferme éolienne d'Arguel	111
Fig. 20 : Vue ouverte depuis un pont au dessus de l'autoroute A16, au Sud d'Ailly-le-Clocher	67	Fig. 78 : Vue depuis la D29 à l'Est de Fresnoy-Andainville	112
Fig. 21 : Vue conjointe des parcs autour des villages de Cocquerel et de Pont-Rémy	67	Fig. 79 : Vue depuis la D25 en sortie Nord de Réderie	115
Fig. 22 : Autoroute A16	69	Fig. 81 : Vue depuis une desserte locale entre Frettecuisse et Saint-Maulvis	115
Fig. 25 : Vue depuis la RD22, avec l'autoroute A28 en second plan	69	Fig. 80 : Vue depuis la D936 franchissant l'aire d'étude immédiate par le bourg d'Oisemont	115
Fig. 26 : D1029 depuis l'Est de Mortemer	69	Fig. 82 : Vue depuis la D29 à l'Est de Fresnoy-Andainville	116
Fig. 23 : Route départementale D1001	69	Fig. 83 : Vue depuis la D29b en sortie Ouest de Le Fay	116
Fig. 24 : Autoroute A28	69	Fig. 87 : Vue depuis la sortie de Bourg Nord-Est de Lignièrès-en-Vimeu	119
Fig. 27 : Vue sur Vauchelle-lès-Domart	71	Fig. 85 : Vue depuis la sortie de bourg de Mouffières	119
Fig. 28 : Vue depuis le village de Bouttencourt, au creux de la vallée de la Bresle	71	Fig. 84 : Vue depuis la sortie de bourg Nord-Est d'Aumâtre	119
Fig. 29 : Vue depuis le village de Feuquières-en-Vimeu	71	Fig. 86 : Vue depuis la sortie de bourg de Cannessières	119
Fig. 30 : GRP des Forêts de Haute-Normandie, près de Guerville	73	Fig. 88 : Vue depuis la sortie Ouest de Frettecuisse	120
Fig. 31 : Véloroute de la Baie de Somme, au Nord de Boismont	73	Fig. 89 : Vue depuis la sortie Nord de Fresnoy-Andainville	120
Fig. 32 : Abbaye de Saint-Riquier	75	Fig. 90 : Vue depuis la sortie de bourg Sud-Ouest de Frettecuisse	120
Fig. 33 : Eglise Saint-Wulfran à Abbeville	75	Fig. 91 : Vue depuis la sortie de bourg Sud de Oisemont	121
Fig. 34 : Tableau des monuments classés et inscrits de la Somme - Aire d'étude éloignée	77	Fig. 93 : Vue depuis la sortie de bourg de Saint-Maulvis	121
Fig. 35 : Tableau des monuments classés et inscrits de la Seine-Maritime - Aire d'étude éloignée	77	Fig. 92 : Vue depuis la sortie de bourg Fontaine-le-Sec	121
Fig. 36 : Eglise protégée de Vismes	78	Fig. 94 : Vue depuis la sortie de bourg Nord d'Andainville	121
Fig. 38 : Eglise de Pendé	78	Fig. 95 : Vue depuis le Sud de Fontaine-le-Sec, au niveau du sentier de petite randonnée «Bois de la Faude».	123
Fig. 37 : Château d'Auvilliers	78	Fig. 96 : Tableau des monuments classés et inscrits de la Seine Maritime et de la Somme - Aire d'étude immédiate	125
Fig. 39 : Motte féodale de Vismes	78	Fig. 97 : Vue depuis les ruines de Frettecuisse	126
Fig. 40 : Eglise d'Ailly-le-clocher	79	Fig. 98 : Vue depuis les abords des ruines de Frettecuisse	127
Fig. 41 : Château de Saint-Rémy	79	Fig. 99 : Vue de l'église protégée d'Aumâtre	128
Fig. 42 : Eglise de Moyenneville	79	Fig. 100 : Vue de l'église depuis l'entrée de bourg d'Aumâtre	128
Fig. 43 : Tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée	80	Fig. 101 : Vue panoramique (1/2) depuis le coeur de bourg, au pied de l'église	129
Fig. 44 : Vue en sortie de bourg de Selincourt	85	Fig. 102 : Vue panoramique (2/2) depuis le coeur de bourg, au pied de l'église	129
Fig. 45 : Vue depuis le Sud de St-Maxent sur les parcs de Longue Epine et ceux du Catelet, des Deux Moulins et d'Arguel	86	Fig. 103 : Eglise Saint-Ménéle à Saint-Maulvis	130
Fig. 46 : Vue depuis l'autoroute A28 à l'Est de Busménard	89	Fig. 104 : Vue de l'église depuis le centre-bourg	130
Fig. 47 : Vue depuis la D936 en sortie Est de Le Translay	89	Fig. 105 : Vue en direction de la zone d'implantation du projet depuis le parvis de l'église	131
Fig. 48 : Vue depuis la D29 en sortie Nord de Villers Campsart	90	Fig. 106 : Entrée du Château de Foucaucourt-Hors-Nesle	132
Fig. 49 : Vue depuis la D1015 en sortie Est de Follemprie, sur la commune de Neslette	90	Fig. 107 : Vue panoramique depuis l'allée menant au Château de Foucaucourt-Hors-Nesle	133
Fig. 50 : Vue depuis la D901 en direction de Warlus (parc de Montagne Fayel en arrière-plan)	90	Fig. 108 : Vue panoramique depuis l'allée menant au Château de Foucaucourt-Hors-Nesle	133
Fig. 51 : Vue depuis la D173 en sortie de Limeux	90	Fig. 109 : Immeuble protégé au titre des monuments historiques, en coeur de bourg de Oisemont	134
Fig. 53 : Vue depuis le bourg de Longpré-les-Corps-Saints	93	Fig. 110 : Tableau des enjeux paysagers de l'aire d'étude immédiate	136
Fig. 52 : Vue sur le bourg de Neuville-Coppegueule	93	Fig. 111 : Scénario d'implantation n°1	144
Fig. 54 : Vue depuis les abords de Guimerville, au creux de la vallée de la Bresle	93	Fig. 112 : Scénario d'implantation n°2	144
Fig. 55 : Vue en direction d'Hornoy-le-bourg	94	Fig. 113 : Scénario d'implantation n°3 retenu	145
Fig. 56 : Vue en direction du village de Nesle-l'Hôpital	94	Fig. 114 : Perception en fonction de la distance observateur-éolien pour des éoliennes de 150 m	209
Fig. 57 : Vue depuis Beaucamps-le-Vieux	94	Fig. 115 : Carte de localisation des villages étudiés pour les effets de saturation	216
Fig. 58 : Vue depuis le bourg de Brocourt	95	Fig. 116 : Schéma de principe de calcul d'occupation des éoliennes sur l'horizon	217
Fig. 59 : Vue depuis le bourg d'Airaines	95	Fig. 117 : Carte d'occupation de l'horizon d'Andainville à 5 et 10km	218
Fig. 60 : Vue depuis l'entrée de bourg d'Hallencourt	95	Fig. 118 : Carte des angles de respiration visuelle d'Andainville à 10km	218
Fig. 62 : Vue depuis la sortie sud-est de Cerisy-Buleux au niveau des dernières habitations (vue en hauteur à 2,75m depuis une caméra Google Car)	96	Fig. 119 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle d'Andainville à 10km	218
Fig. 63 : Vue aux abords du centre-bourg en empruntant la rue Henry Bellegueule (vue en hauteur à 2,75m depuis une caméra Google Car)	96	Fig. 120 : Carte d'occupation de l'horizon d'Aumâtre à 5 et 10km	219
		Fig. 121 : Carte des angles de respiration visuelle d'Aumâtre à 10km	219

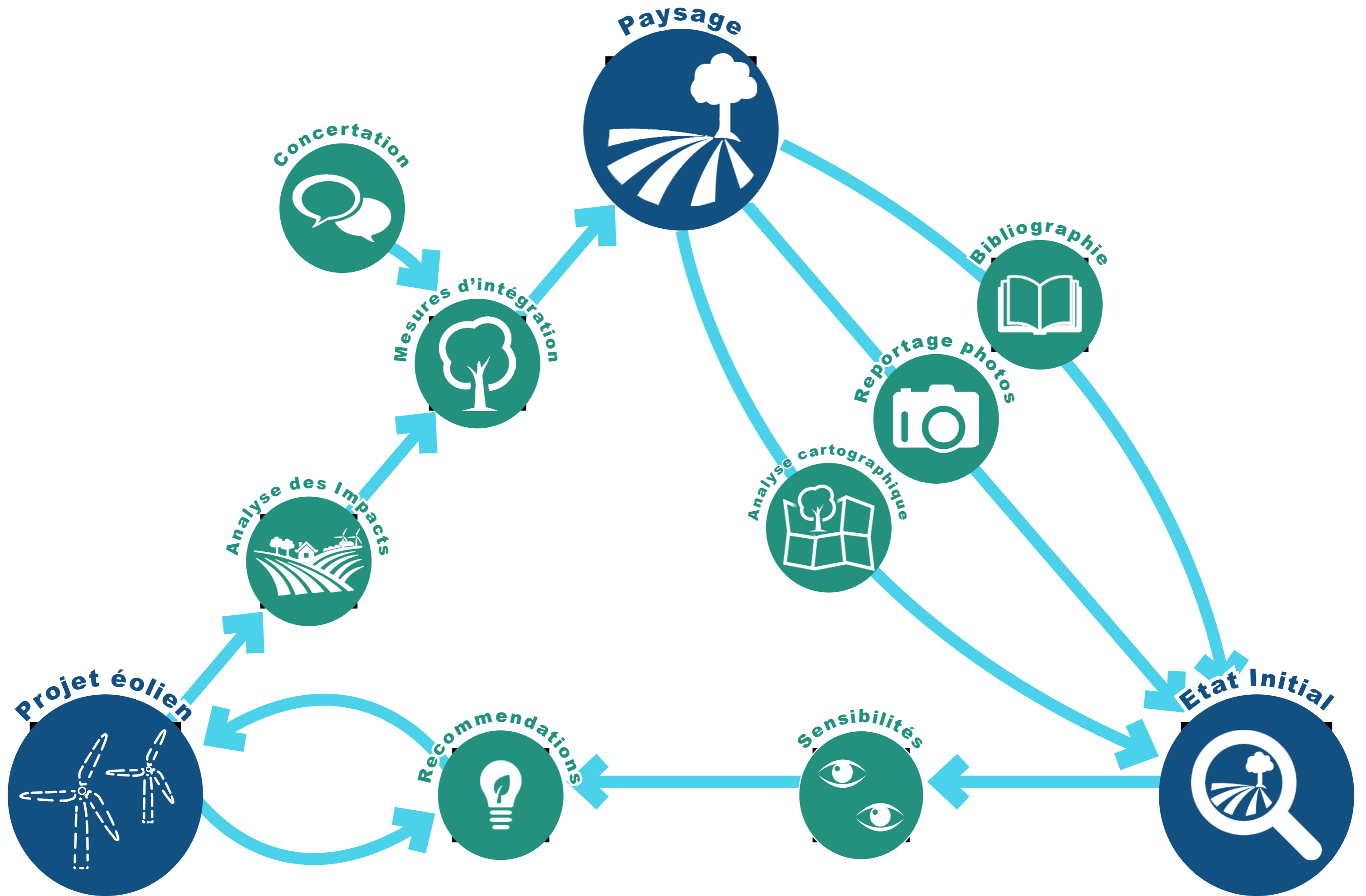
Fig. 122 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle d'Aumâtre à 10km	219
Fig. 123 : Carte d'occupation de l'horizon de Cannessières à 5 et 10km	220
Fig. 124 : Carte des angles de respiration visuelle de Cannessières à 10km	220
Fig. 125 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Cannessières à 10km	220
Fig. 126 : Carte d'occupation de l'horizon de Fontaine-le-Sec à 5 et 10km	221
Fig. 127 : Carte des angles de respiration visuelle de Fontaine-le-Sec à 10km	221
Fig. 128 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Fontaine-le-Sec à 10km	221
Fig. 129 : Carte d'occupation de l'horizon de Fresneville à 5 et 10km	222
Fig. 130 : Carte des angles de respiration visuelle de Fresneville à 10km	222
Fig. 131 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Fresneville à 10km	222
Fig. 132 : Carte d'occupation de l'horizon de Fresnoy-Andainville à 5 et 10km	223
Fig. 133 : Carte des angles de respiration visuelle de Fresnoy-Andainville à 10km	223
Fig. 134 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Fresnoy-Andainville à 10km	223
Fig. 135 : Carte d'occupation de l'horizon de Frettecuisse à 5 et 10km	224
Fig. 136 : Carte des angles de respiration visuelle de Frettecuisse à 10km	224
Fig. 137 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Frettecuisse à 10km	224
Fig. 138 : Carte d'occupation de l'horizon de Lignièrès-en-Vimeux à 5 et 10km	225
Fig. 139 : Carte des angles de respiration visuelle de Lignièrès-en-Vimeux à 10km	225
Fig. 140 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Lignièrès-en-Vimeux à 10km	225
Fig. 141 : Carte d'occupation de l'horizon de Mouflières à 5 et 10km	226
Fig. 142 : Carte des angles de respiration visuelle de Mouflières à 10km	226
Fig. 143 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Mouflières à 10km	226
Fig. 144 : Carte d'occupation de l'horizon d'Oisemont à 5 et 10km	227
Fig. 145 : Carte des angles de respiration visuelle d'Oisemont à 10km	227
Fig. 146 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle d'Oisemont à 10km	227
Fig. 147 : Carte d'occupation de l'horizon de Saint-Maulvis à 5 et 10km	228
Fig. 148 : Carte des angles de respiration visuelle de Saint-Maulvis à 10km	228
Fig. 149 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Saint-Maulvis à 10km	228
Fig. 150 : Carte d'occupation de l'horizon de Vergies à 5 et 10km	229
Fig. 151 : Carte des angles de respiration visuelle de Vergies à 10km	229
Fig. 152 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Vergies à 10km	229
Fig. 153 : Synthèse des indices de saturation avec le projet des Blancs Monts - Scénario sans parc en instruction	232
Fig. 154 : Synthèse des indices de saturation avec le projet des Blancs Monts - Scénario avec parcs en instruction	232
Fig. 155 : Tableau des différents points de vue et des enjeux associés	243
Fig. 156 : Schéma de la vision humaine	244
Fig. 157 : Matériel de Prise de vue	244
Fig. 158 : Interface d'assemblage sous Windfarm	244
Fig. 159 : Mise en page	245
Fig. 160 : Schéma de lecture des photomontages	245
Fig. 161 : Photomontages d'implantation des différentes variantes	543
Fig. 163 : Zones à enjeux (paysagers et écologiques) évitées pour la définition de l'implantation finale	546
Fig. 162 : Photomontages d'implantation des différentes variantes	546
Fig. 164 : Teintes proposées pour les parties métalliques	547
Fig. 165 : Exemple de poste de livraison	547
Fig. 166 : Cartes des différentes parcelles et des jardins privés dans lesquels la mesure peut s'appliquer à Aumâtre et à Frettecuisse	548
Fig. 167 : Vue de la parcelle B 0039 avant les mesures de réduction	549
Fig. 168 : Vue de la parcelle B 0039 après les mesures de réduction	549
Fig. 169 : Vue de la parcelle B 0566 avant les mesures de réduction	550
Fig. 170 : Photomontage de la parcelle B 0566 après les mesures de réduction	550
Fig. 171 : Vue depuis la sortie Nord-Est d'Aumâtre avant les mesures d'accompagnement	551
Fig. 172 : Photomontage depuis la sortie Nord-Est d'Aumâtre après les mesures d'accompagnement	551
Fig. 173 : Vue depuis le centre-bourg de Frettecuisse à proximité de la mairie, avant les mesures d'accompagnement	552
Fig. 174 : Photomontage depuis le centre-bourg de Frettecuisse à proximité de la mairie, après les mesures d'accompagnement	552
Fig. 175 : Vue depuis le cimetière de Fresnoy-Andainville, avant les mesures d'accompagnement	553
Fig. 176 : Photomontage depuis le cimetière de Fresnoy-Andainville après les mesures d'accompagnement	553
Fig. 177 : Vue depuis les abords de l'église d'Aumâtre, avant les mesures d'accompagnement	554
Fig. 178 : Photomontage depuis les abords de l'église d'Aumâtre après les mesures d'accompagnement	554
Fig. 179 : Vue aérienne des abords de l'église d'Aumâtre, avant les mesures d'accompagnement	555
Fig. 180 : Plan d'aménagement potentielle des abords de l'église d'Aumâtre incluant les mesures d'accompagnement	555

Fig. 181 : Tableau de synthèse des investissements proposés pour les différentes mesures	556
Fig. 182 : Tableau de synthèse des impacts résiduels suite aux différentes mesures	557

1

DÉMARCHES ET DÉFINITIONS





1 DÉMARCHE



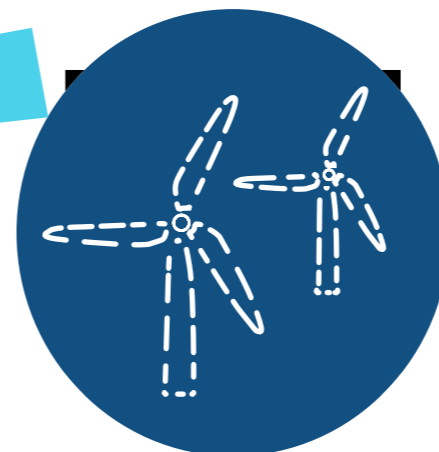
DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Le paysage d'accueil est étudié à travers 3 éléments : une recherche bibliographique et une analyse cartographique, qui permettent de visualiser les premiers enjeux, et un reportage photographique sur le terrain, qui permet d'évaluer finement les caractéristiques du territoire.



ANALYSE DU PAYSAGE

Ces outils permettent de réaliser un état initial du paysage, c'est-à-dire une image du territoire vue à travers le prisme de l'éolien. Cet état initial permet de définir des sensibilités, à partir desquelles le paysagiste va proposer des recommandations. Un échange s'ouvre alors avec le responsable de projet pour intégrer les caractéristiques et tous les enjeux du paysage dans une implantation, pour éviter ou réduire le plus possible les impacts engendrés par le projet.



ÉVALUATION DU PROJET ÉOLIEN

Ces impacts sont ensuite évalués. Des mesures d'intégrations sont alors proposées par le paysagiste concepteur ou par la concertation afin de compenser et d'accompagner cette mutation. À l'issue de ce processus d'échanges, un nouveau paysage est proposé.



Le projet éolien est considéré comme un projet d'aménagement qui ne va pas seulement s'insérer dans un paysage existant, mais en créer un autre. L'objectif est d'évaluer cette mutation et de l'accompagner afin de permettre au développeur de créer un projet qui correspond aux enjeux du paysage. L'étude ne se résume donc pas à une simple quantification des enjeux et des impacts, mais devient un outil d'aménagement.

2 DÉFINITIONS

2.1 Paysage

NOTION ET DIMENSION DU PAYSAGE

« *Paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* »

Convention européenne du paysage, 2000

La notion de paysage tire son héritage de plusieurs domaines. D'abord objet d'art (paysage désignant alors la peinture de paysage, le fait de représenter par la peinture des scènes par opposition à des personnages), cette notion s'enrichira avec les sciences humaines, notamment la géographie et la sociologie, pour aboutir à la vision actuelle, c'est à dire celle d'un espace, avec ses caractéristiques physiques et factuelles, perçues à travers le prisme de l'émotionnel humain.

Aussi, on peut déterminer plusieurs dimensions au paysage :

o Le Paysage physique, qui correspond à la dimension purement objective et factuelle du paysage. Elle se compose des facteurs naturels qui forment les bases, le socle du paysage (topographie, climat, hydrographie, etc.) mais également des facteurs humains qui l'ont façonné (agriculture, aménagement, urbanisme, etc.). Le paysage physique est notamment analysé dans le cadrage préliminaire.

o Le Paysage perçu : paysage tel que capté par les sens, notamment la vue. Il correspond à la photographie la plus neutre possible du paysage physique. C'est ce qui est analysé dans l'étude d'impact à travers l'étude des formes, des lignes directrices, des structures paysagères, des rapports d'échelles, etc...

o Le Paysage ressenti et représenté : c'est une notion plus intime du paysage, qui appartient à l'individu et dépend de son vécu. C'est la manière dont l'observateur va vivre le paysage. Il peut le partager à travers un médium (peinture, photographie, écrit), on parle alors de paysage représenté, ou le garder pour lui, on parle alors de paysage ressenti. Cette dimension est étroitement liée à la notion d'acceptation. Comme le paysage ressenti est une notion purement subjective et intime, il est difficile de l'étudier. En revanche, on peut étudier les paysages représentés ou « donnés à voir », notamment à travers les ambiances paysagères, qui correspondent finalement à une vision du paysage partagé .

ÉVOLUTIVITÉ DU PAYSAGE

De par sa nature composite et vivante, le paysage est évolutif. La dimension physique va évoluer sur des temps plus ou moins longs en fonction des facteurs qui le composent (temps lent pour les facteurs naturels comme l'érosion, temps rapide pour les facteurs humains comme l'urbanisme et le remembrement). L'évolution de ces différents facteurs va entraîner des mutations plus ou moins importantes et plus ou moins maîtrisées.

Les changements climatiques globaux vont également entraîner des modifications des paysages, en accélérant certains facteurs naturels, comme le climat, l'hydrologie ou la repartition des espèces.

Le paysage ressenti va évoluer en fonction de l'âge et du vécu de la personne, mais aussi avec son expérience de certains motifs, dont le ressenti peut évoluer avec le temps, l'expérience ou l'évolution des mœurs. Ainsi, un motif rejeté peut au fil du temps s'intégrer au paysage, et la valeur qu'on lui accorde peut évoluer.

2.2 Notion de Covisibilité et d'Intervisibilité

Les notions de covisibilité (parfois écrite co-visibilité) et d'intervisibilité (parfois rédigée inter-visibilité) renvoient à la position d'un observateur par rapport à plusieurs objets étudiés.

COVISIBILITÉ OU VISIBILITÉ CONJOINTE

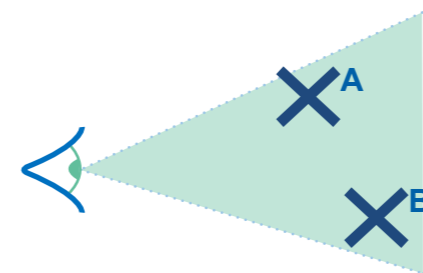
Le mot « covisibilité » est formé avec le préfixe latin « Co », qui exprime l'adjonction, la réunion, le parallélisme, la simultanéité, l'identité. On parle de situation de covisibilité lorsque les objets étudiés sont présents simultanément dans le champ visuel de l'observateur.

INTERVISIBILITÉ OU VUE DIRECTE

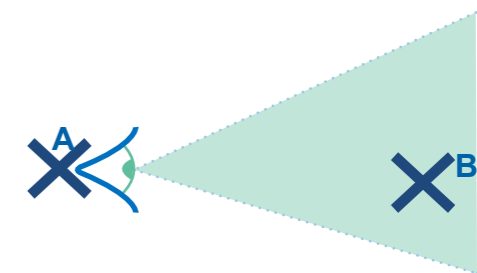
« Intervisibilité » est formé à partir du préfixe « inter », qui renvoie à la notion de réciprocité, d'« entre deux ». On parle d'intervisibilité lorsque l'un des objets étudiés est visible depuis l'autre objet étudié (et généralement réciproquement).

Ces notions peuvent se rapprocher des notions de vues entrantes et vu sortante :

- Les vues entrantes sont les vues vers un objet. Si le futur parc se situe dans le champ de vision couvert par une vue entrante vers un monument, il y a covisibilité.
- Les vues sortantes sont les vues depuis un objet. Si le futur parc se situe dans le champ de vision d'une vue sortante, il y a intervisibilité



L'observateur peut voir A et B simultanément, A et B sont en situation de covisibilité.



L'observateur peut voir B depuis A, A et B sont en situation d'intervisibilité.

2.3 Prégnance, présence visuelle et concurrence visuelle

La prégnance visuelle, la présence visuelle et la concurrence visuelle renvoient toutes trois à des notions similaires, liées à la visibilité, la hauteur apparente et le contexte dans lequel un motif s'insère dans le paysage. Les trois sont donc très liées.

La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Elle dépend de plusieurs facteurs notamment de la hauteur apparente. Un objet est dit prégnant quand le motif qu'il génère est aisément perceptible dans le paysage.

La présence visuelle correspond à la capacité du motif à se démarquer des autres et à s'individualiser dans le paysage. La présence visuelle dépend en partie de la prégnance de l'objet étudié, et en partie de la prégnance des autres motifs : un objet prégnant placé aux côtés d'objets similaires tout aussi prégnants aura une présence visuelle plus faible qu'un motif moins prégnant mais isolé.

La concurrence visuelle correspond aux rapports visuels entre un objet étudié et un objet de référence. Elle dépend en partie de la prégnance et de la présence visuelle des deux objets étudiés et est liée à la notion de covisibilité. Il y a concurrence visuelle lorsque l'objet étudié a une présence visuelle plus importante que l'objet de référence, ou quand la présence de l'objet étudié dans le champ de vision vient remettre en question la lecture de l'objet de référence dans le paysage.

2.4 Notion d'enjeu et de sensibilité

ENJEUX

L'enjeu correspond à l'état actuel du territoire (« photographie de l'existant »), indépendamment du projet. Il correspond aux valeurs intrinsèques de l'objet ou du territoire étudié.

Il faut dissocier la notion d'enjeux de la notion de qualité ou d'attachement. Un enjeu faible ne renseigne pas sur la qualité architecturale d'un monument. A l'inverse, la qualité architecturale peut influencer l'enjeu si par exemple le monument est particulièrement bien conservé ou emblématique d'un territoire. L'attachement quant à lui correspond à la valeur qu'un individu accorde à un objet ou un territoire. Cette valeur émotionnelle est personnelle et subjective, et va dépendre des sensibilités et du vécu de chacun, tandis que l'enjeu correspond à des critères objectifs et/ou partagés collectivement.

Les critères pour évaluer des enjeux vont évoluer d'une thématique à une autre.

- Motif éolien – Enjeux liés au risque de saturation

- o Nombre d'éoliennes présentes/visibles
- o Structure et géométrie actuelle du motif éolien

- Axe de communication – Enjeux liés à la découverte des paysages

- o Couverture de l'aire d'étude
- o Importance / fréquentation
- o Communes desservies

- Bourg – Enjeux liés au cadre de vie et aux paysages quotidiens

- o Nombre de bourgs et répartition
- o Nombre d'habitants / densité
- o Eventuels labels de nature paysagère (villes et villages fleuris, petites cités de caractère, etc...)

- Sentier de randonnée – Enjeux liés à l'attrait touristique et aux paysages de « loisirs »

- o Couverture de l'aire d'étude
- o Importance et fréquentation
- o Valorisation touristique et rayonnement
- o Equipements, villes et communes desservies

- Monument historique – Enjeux liés à la valeur historique, à l'attrait touristique et à l'attachement au patrimoine.

- o Niveau de protection (Monuments classé / inscrit, UNESCO, etc.)
- o Diversité
- o Valorisation et rayonnement
- o Fréquentation

L'enjeu est évalué de manière globale pour chaque thématique et pour chaque aire d'étudiée. Il peut s'interpréter comme la moyenne des enjeux individuels des objets étudiés ou comme une vue d'ensemble en fonction des thématiques. Un enjeu individuel peut être précisé s'il se détache fortement de l'ensemble, ou si sa prise en compte influence fortement l'enjeu global.

SENSIBILITÉ

La sensibilité correspond à l'interprétation de l'effet potentiel de l'implantation d'un parc éolien sur les paysages ou les objets étudiés. Cette notion correspond au niveau de mutation du paysage qui pourrait être généré par le parc en fonction de son implantation.

Bien que le paysage possède une dimension idéale et personnelle, il est possible de l'étudier de manière objective à travers plusieurs critères à la fois mathématiques et issus des arts, notamment picturaux. C'est cette analyse couplée au regard sensible du paysagiste qui apparaît dans l'étude.

Les critères d'évaluation possibles sont :

- Ouverture du paysage, masques
- Motifs visibles
- Structure, ligne directrice
- Rapports d'échelles
- Emprise au sol de la zone d'implantation potentielle
- Hauteur apparente (emprise verticale) attendues du projet
- Prégnance visuelle potentielle du futur motif.

L'objectif est donc d'analyser ces caractéristiques du paysage et d'en déduire l'effet potentiel du parc.

DISTINCTION ENJEU/SENSIBILITÉ

Les notions d'enjeux et de sensibilité sont totalement indépendantes : l'une renvoie aux caractéristiques inerrantes à l'objet tandis que l'autre qualifie une mutation générée par le projet. Aussi, les valeurs des enjeux et des sensibilités peuvent être totalement dissociées.

A titre d'exemple, un axe de communication très fréquenté et reliant des bourgs majeurs peut constituer un enjeu important à considérer pour le projet. Toutefois, si les caractéristiques paysagères du territoire venaient à confirmer que l'axe n'est pas susceptible de bénéficier de perceptions en direction du futur projet, ce dernier ne présenterait pas de sensibilités vis-à-vis de ce dernier, du fait que les paysages perçus depuis cet axe ne seraient pas transformés.

IMPACTS

Alors que la notion de sensibilité renvoie principalement aux analyses menées lors de l'état initial et donc d'effets potentiels, l'évaluation des impacts du projet s'appuie sur des simulations représentant les effets visuels du projet défini à l'issue du choix d'implantation et du matériel. Les niveaux d'impacts ne dépendront pas uniquement de la visibilité ou non du projet depuis un lieu donné, mais bel et bien le rapport qu'il entretient avec les lignes de forces du paysage et les caractéristiques de son environnement.

Ainsi, quand bien même une éolienne serait perceptible sur toute sa hauteur, son observation à plusieurs dizaines de kilomètres pourrait conduire à des impacts négligeables, du fait que sa présence visuelle soit anecdotique dans le champ visuel, ou alors du fait de la cohérence de sa position par rapport à d'autres éléments de composition. A l'inverse, une machine partiellement visible pourrait générer un impact fort du fait de la concurrence visuelle qu'elle générerait vis-à-vis d'un objet donné. Quelque soit la situation analysée, chaque point de vue bénéficie d'un traitement au cas par cas où les rapports d'échelles et la cohérence du projet avec son environnement sont évalués finement.

2

ÉTAT INITIAL



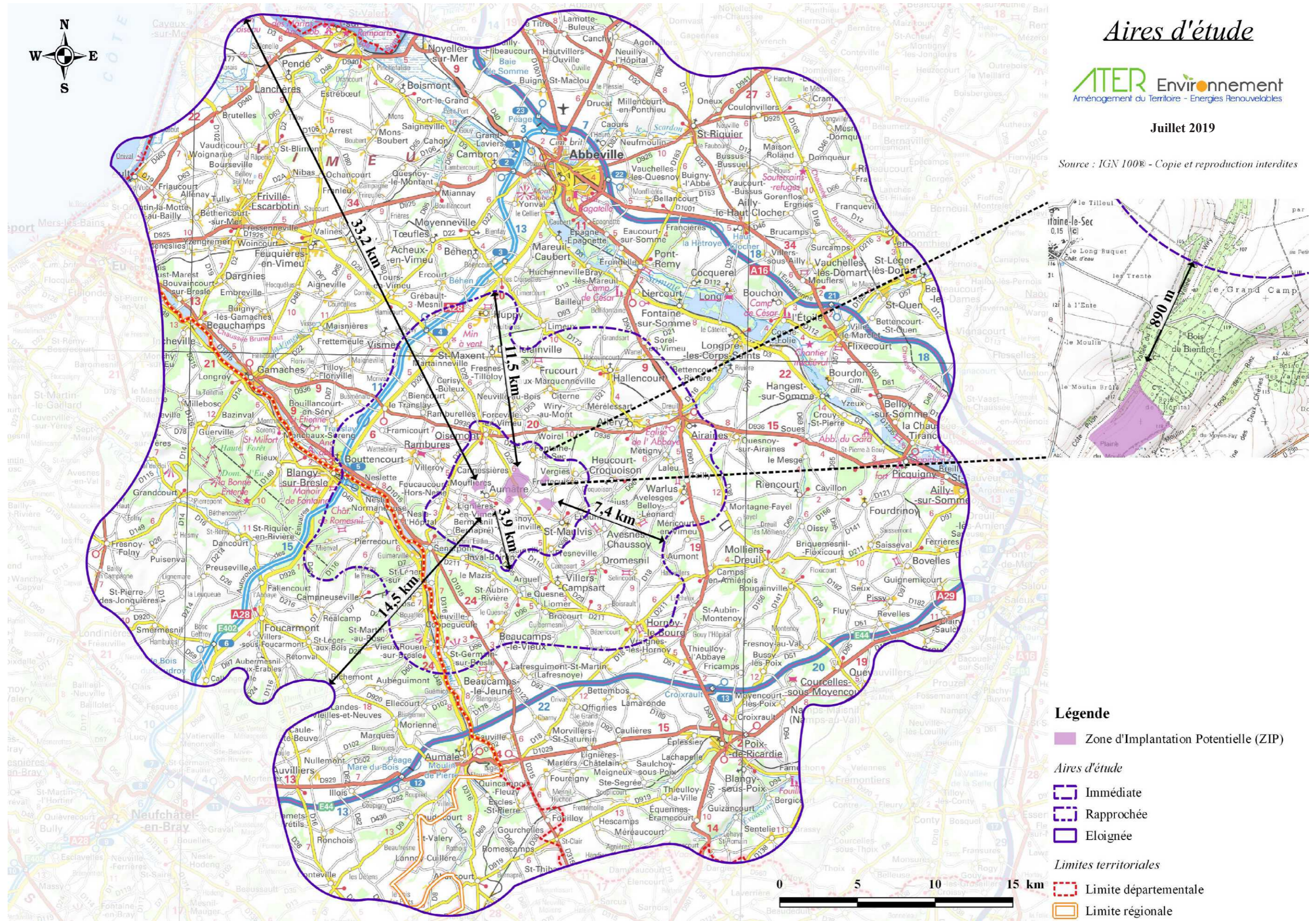


Aires d'étude

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Eloignée
- Limites territoriales**
 - Limite départementale
 - Limite régionale

1 DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

1.1 Démarche

L'état initial a pour but de comprendre le paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues, au travers d'un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation du projet est cruciale pour l'étude de ces éléments. Il est donc nécessaire de définir des aires d'étude où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

Afin d'être en adéquation avec le guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres de décembre 2016 (source : ministère de l'environnement), 3 aires d'étude ont été définies : l'aire d'étude éloignée (AEE), l'aire d'étude rapprochée (AER) et l'aire d'étude immédiate (AEI). À ces aires s'ajoute un quatrième périmètre, la Zone d'Implantation du Projet (ZIP), qui correspond à la zone identifiée pour l'installation potentielle du projet. C'est à partir de cette zone que sont calculées les autres aires d'étude. Ces aires ne sont pas concentriques mais s'adaptent aux éléments du paysage.

2.1 Définition des aires d'étude

Les aires d'études sont définies aux moyens de quatre outils complémentaires, dont l'analyse permet de pressentir les premiers enjeux. Ces outils sont :

- **LA FORMULE DITE « DE L'ADEME »**, qui permet de définir une aire maximale de perception des éoliennes en fonction d'un cas majorant (ici 8 éoliennes de 180m). cette formule sert de référence pour définir le rayon minimal de l'aire d'étude éloignée.

$$R = (100 + E) \times H$$

Où E est le nombre d'éoliennes et H leur hauteur

$$R = (100 + 8) \times 180 = 19440 \text{ m}$$

- **UN CALCUL DE LA HAUTEUR APPARENTE** : Inspiré de la méthode proposée par le guide éolien du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, cette méthode consiste à définir les aires d'étude rapprochée et immédiate en fonction de la hauteur apparente en degrés. Ainsi, avec cette méthode, les éoliennes mesurent au moins 7° dans l'aire d'étude immédiate, et 1° dans l'aire d'étude rapprochée.

- **LA TOPOGRAPHIE ET LES GRANDS MASQUES VÉGÉTAUX**, qui permettent de d'anticiper les sensibilités

- **UNE CARTE DES ZONE DE VISIBILITÉ THÉORIQUE**, simulée en suivant un cas majorant (ici 5 éoliennes de 180 m implantées de la manière la plus impactante possible à l'échelle du territoire, aux extrémités de la ZIP - cf page suivante)

1.2 Aire d'étude éloignée (AEE)

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractères du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensive du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

La formule ci-contre a permis d'établir un périmètre minimal de 19,4 km. Les limites de l'aire éloignée ont été adaptées en fonction des visibilitées théoriques induites par la forme du relief (cf page suivante), les enjeux liés au patrimoine architectural et paysager au niveau du littoral, de la baie de Somme et de la ville d'Abbeville.

1.3 Aire d'étude rapprochée (AER)

Dans l'aire d'étude rapprochée, la prégnance des éoliennes dans le paysage est importante. Elles y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne, voire importante en périphérie, mais constituent un élément marquant du paysage. Les communes alentours et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

Le périmètre de l'aire d'étude rapprochée suit, à l'Ouest, le tracé de l'autoroute A28, au Sud, les versants de la vallée de la Bresle orientés vers la zone d'implantation du projet, et au Nord et à l'Est, les chapelets de bois denses qui marquent le territoire.

1.4 Aire d'étude immédiate (AEI)

Dans l'aire d'étude immédiate, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage. Une attention particulière est portée au bâti (emblématique ou non) et aux éléments du paysage qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès.

Le tracé de l'aire d'étude immédiate a été adapté en fonction des axes locaux principaux, des bourgs importants et au Sud, au rebord du plateau du Vimeu.

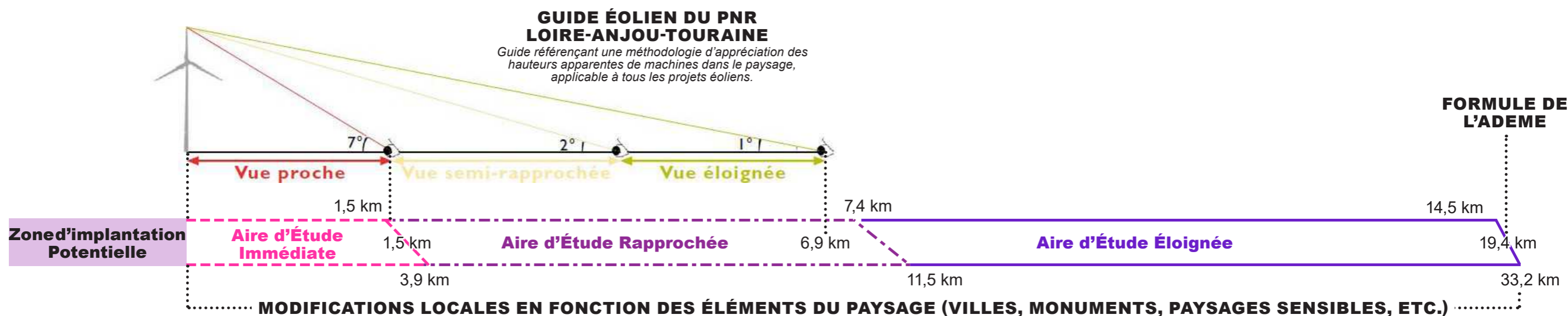
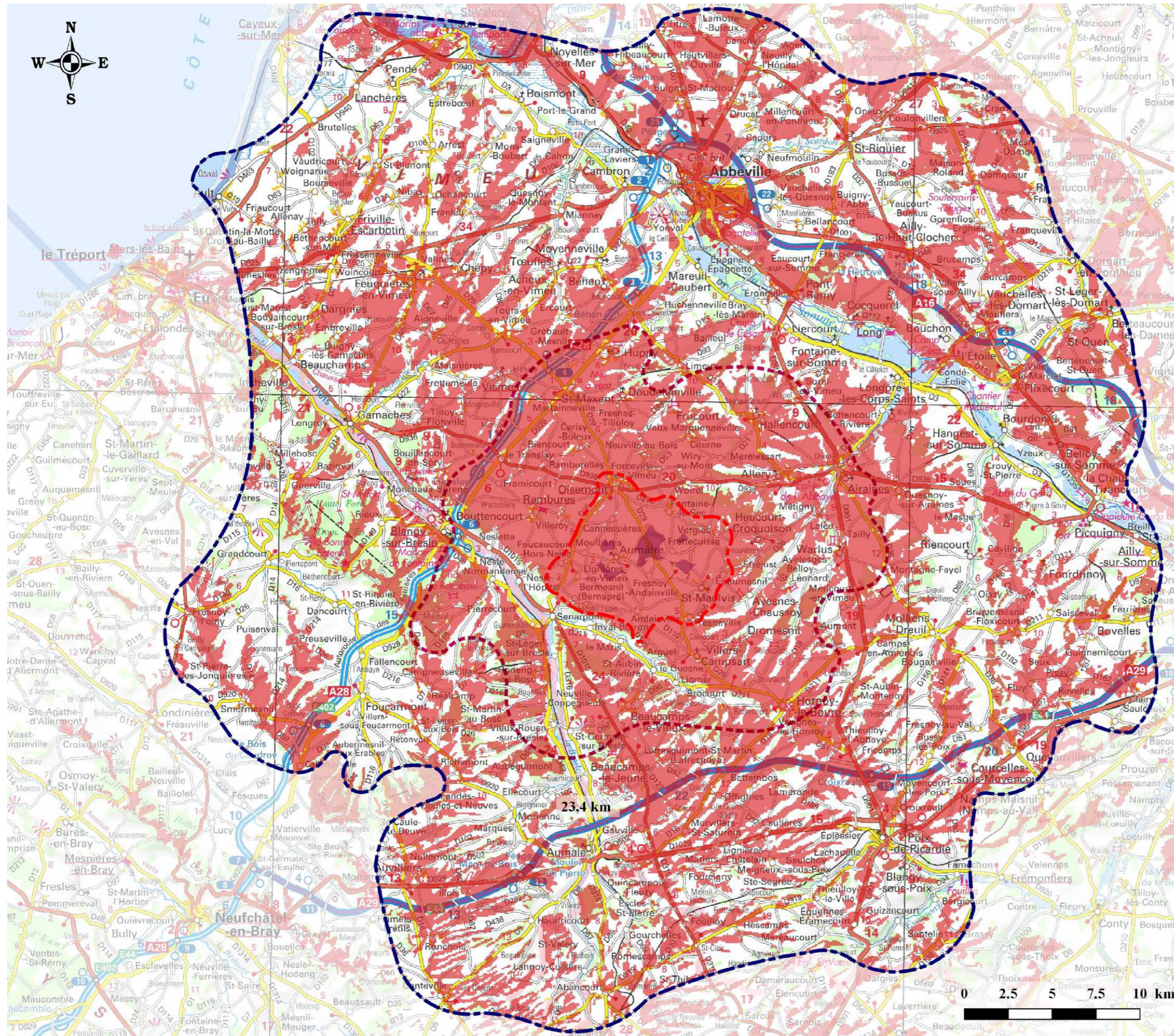


Fig. 1 : Représentation schématique des aires d'étude.



Zone de visibilité théorique

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

Visibilité théorique

- Zone de visibilité potentielle (pour des éoliennes de 180m)

1.5 Visibilité Théorique du projet de Blanc Monts

La visibilité du projet de Blancs Monts a dépendre de plusieurs facteurs :

- Le relief
- La végétation locale
- L'implantation du parc
- La hauteur des aérogénérateurs
- Les masques locaux (murets, haies)

Il n'est donc pas possible, à ce stade de l'étude, de prévoir les visibilitées réelles du futur parc car ses caractéristiques (implantation et hauteur) ne sont pas encore définies. Toutefois, afin d'avoir un premier aperçu de la sensibilité du territoire, on peut concevoir un modèle théorique majorant.

Le modèle théorique majorant est le scénario le plus impactant à l'échelle du territoire. L'implantation y est choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent les points les plus sensibles envisageables (points hauts, fond de vallées). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local.

Dans le cas du projet de Blancs Monts, les implantations se situent sur des petits monts, réparties sur la zone d'implantation du projet. Certaines de ces éoliennes théoriques sont situées à proximité du parc existant de la. La hauteur a été définie à 180m, taille maximale techniquement envisageable pour ce projet. **Ces caractéristiques n'ont pas vocation à illustrer un scénario envisagé, mais bien un cas maximal.**

Les visibilitées théoriques du projet sont loin d'être homogènes à l'échelle du territoire d'étude. Celle-ci vont principalement se concentrer à l'échelle de l'aire d'étude immédiate et rapprochée. Dans l'aire d'étude éloignée, le relief légèrement ascendant au Nord-Est de la Somme suggère des perceptions plus lointaines. Enfin, il est important que cette cartographie ne prend pas en compte les masques bâtis ou végétaux et repose uniquement sur la configuration du relief.

La carte de visibilité théorique est toutefois à relativiser. En effet, elle ne prend pas compte les différentes hauteurs liées à végétation, qui peut être très importante dans les vallées ou au niveau des crêtes, ni des masques locaux très efficaces dans l'aire d'étude éloignée.

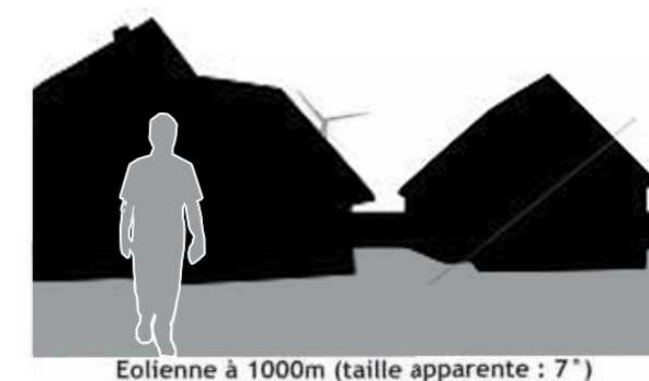
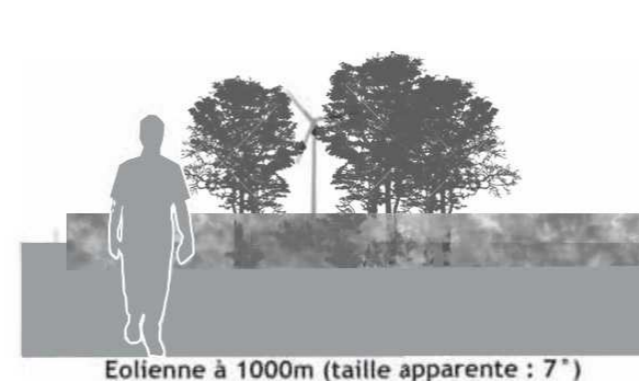
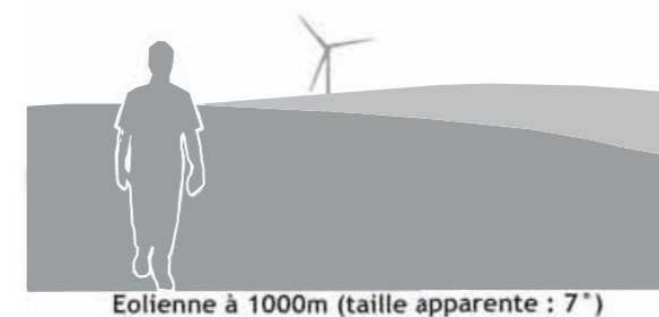


Fig. 3 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats

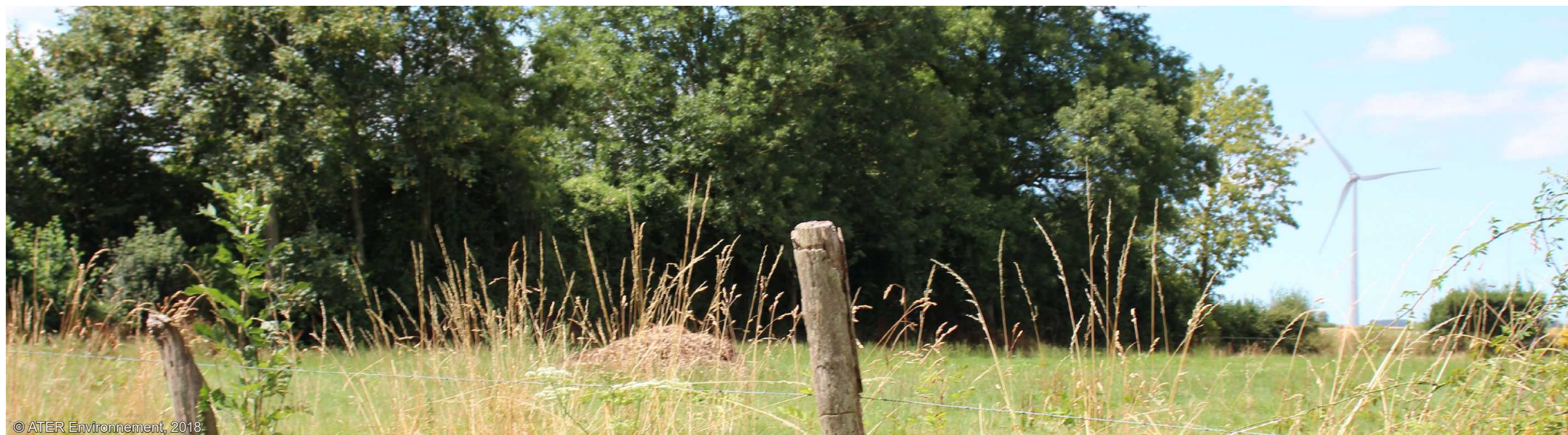
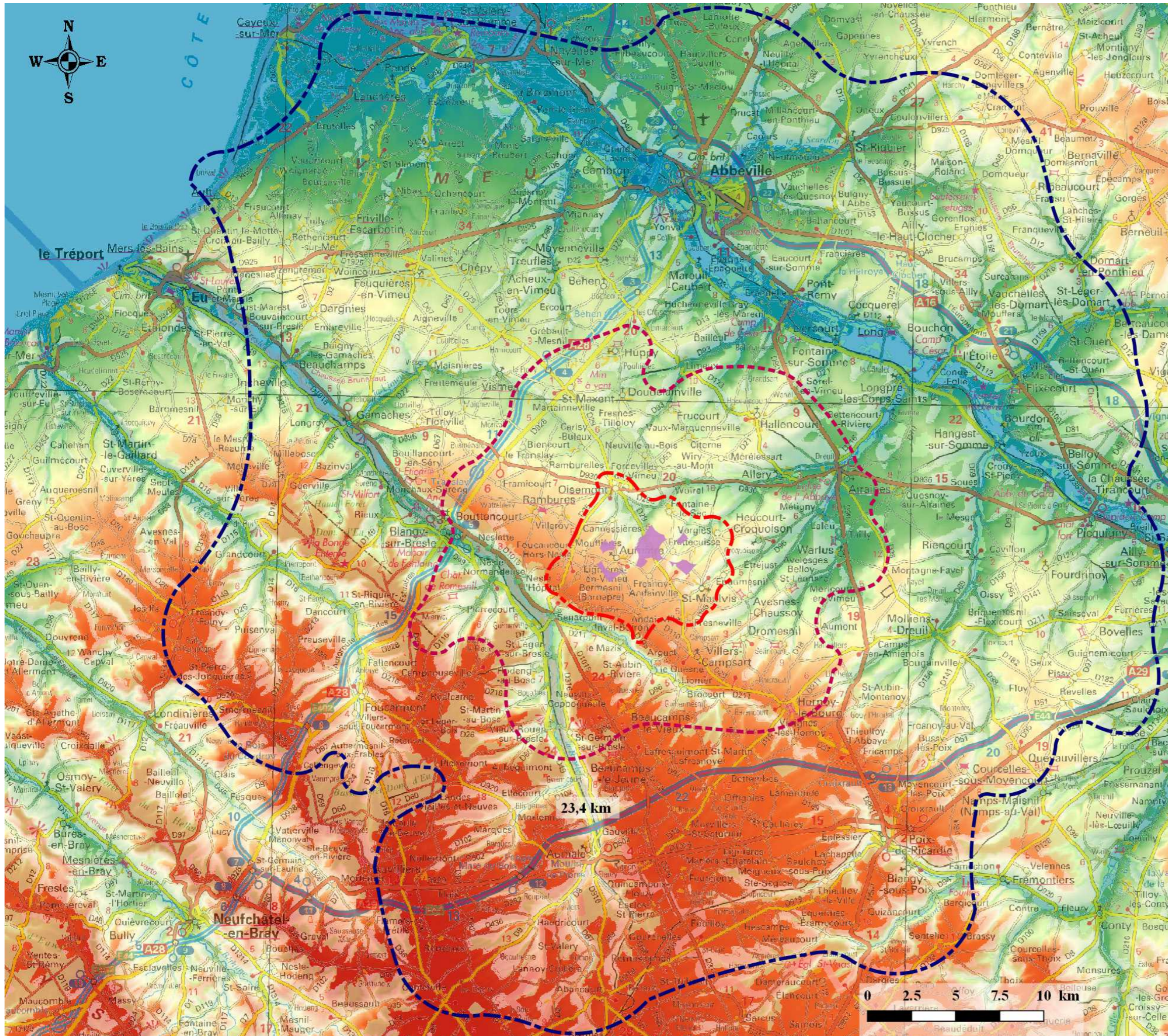


Fig. 2 : Bien que proche de l'observateur (moins d'1km), cette éolienne du parc d'Arguel apparaît plus petite que les massifs boisés au second plan. Les autres le sont entièrement dissimulées depuis ce point de vue en sortie de bourg de Fresneville.



2 CADRAGE PRÉLIMINAIRE



Relief

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
- Altitudes*
- 2 m
 - 61.5 m
 - 121 m
 - 180 m
 - 240 m

2.1 Relief, hydrographie et géologie

Le territoire d'étude est situé dans la baie de Somme, espace géologique du bassin parisien. Son socle est principalement constitué d'une couche de craie d'environ 400m d'épaisseur. Ce socle de craie est visible grâce aux falaises qui se dressent face à la mer.

Le vent viendra par la suite peu à peu recouvrir la craie d'une épaisse couche de limon, qui fera de la Somme une terre propice à la culture. Le territoire d'étude situé sur le plateau du Vimeu et de la Bresle, est un plateau de craie recouvert par moins de 10m de limons et reposant majoritairement sur de l'argile à silex d'une couleur rouge-jaunâtre à une couleur rouge-brunâtre.

L'épaisseur du Limon sur l'ensemble du département varie, pouvant atteindre jusqu'à 25m dans le Santerre à l'Ouest et moins de 10m à l'Est dans le Vimeu.

La structure du sol du territoire d'étude et de l'ensemble du département entre limons et calcaire explique sa perméabilité. Sur de tels sols, l'eau ne reste pas en surface mais s'infiltre jusqu'aux nappes phréatiques et peut parfois resurgir sous forme de sources dans les vallées.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 4 : Édifice en pierre calcaire



© ATER Environnement, 2018

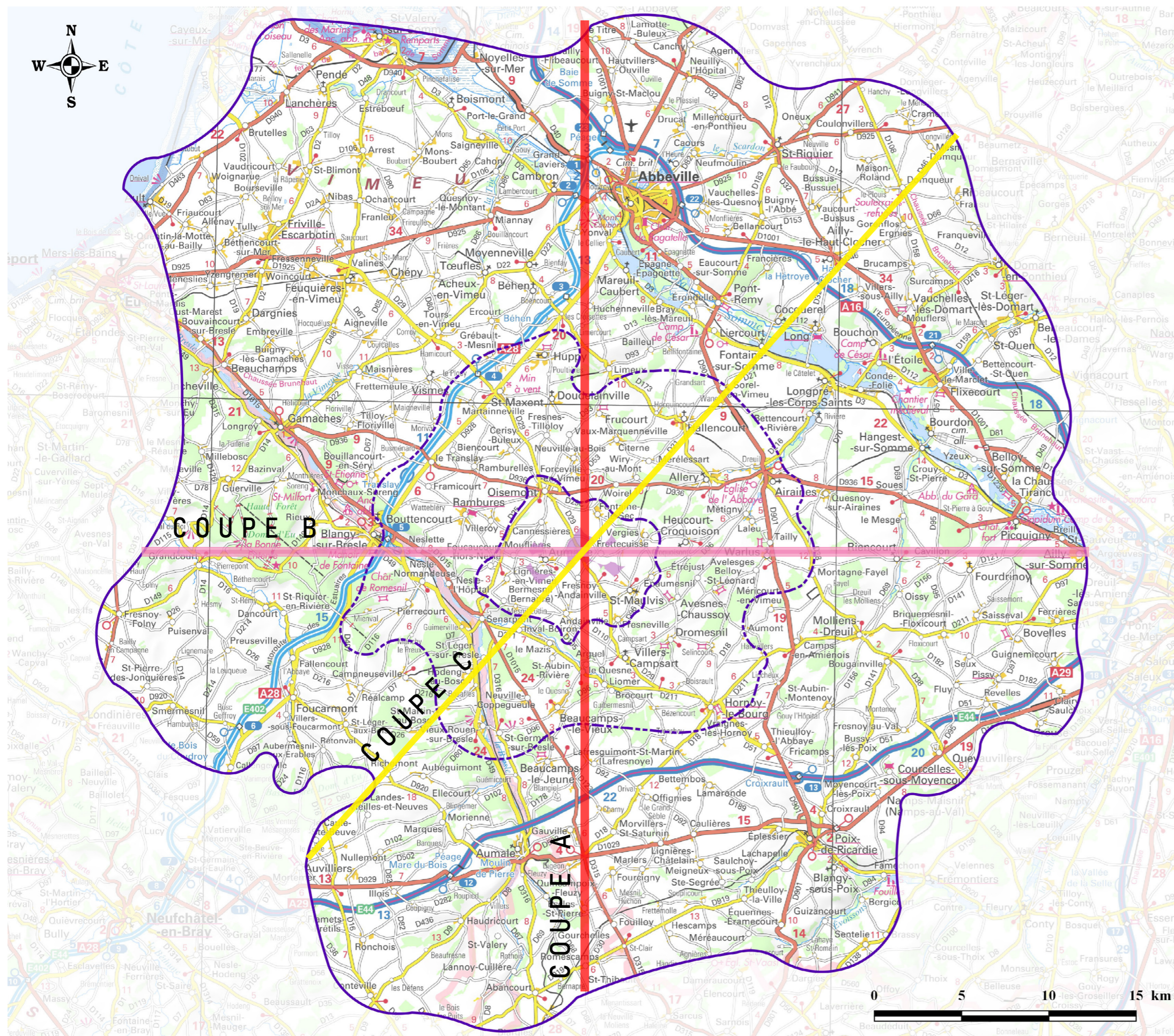
Fig. 5 : Les grands plateaux céréaliers



© ATER Environnement, 2018

Fig. 6 : La vallée de la Bresle

2.2 Contexte paysager : coupes générales



Coupes topographiques

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle
 - Aire d'étude immédiate
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
- Coupes*
- Coupe Nord-Sud
 - Coupe Ouest-Est
 - Coupe Nord-Est / Sud-Ouest

Fig. 7 : Carte de localisation des coupes

A - Coupe Nord - Sud

Zone de recouvrement

Aire d'Étude Éloignée

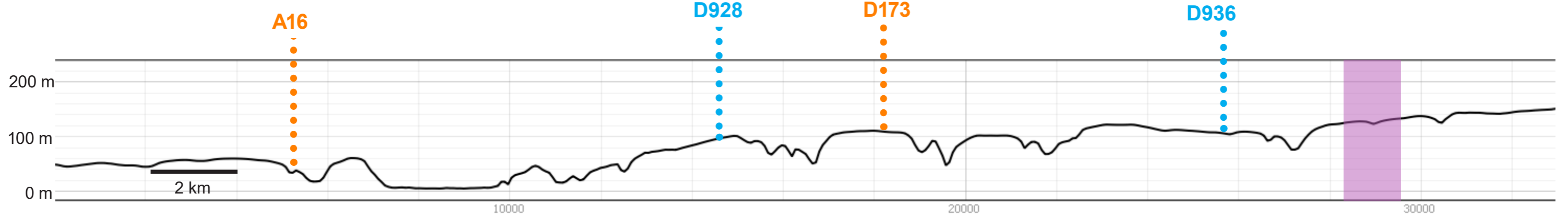
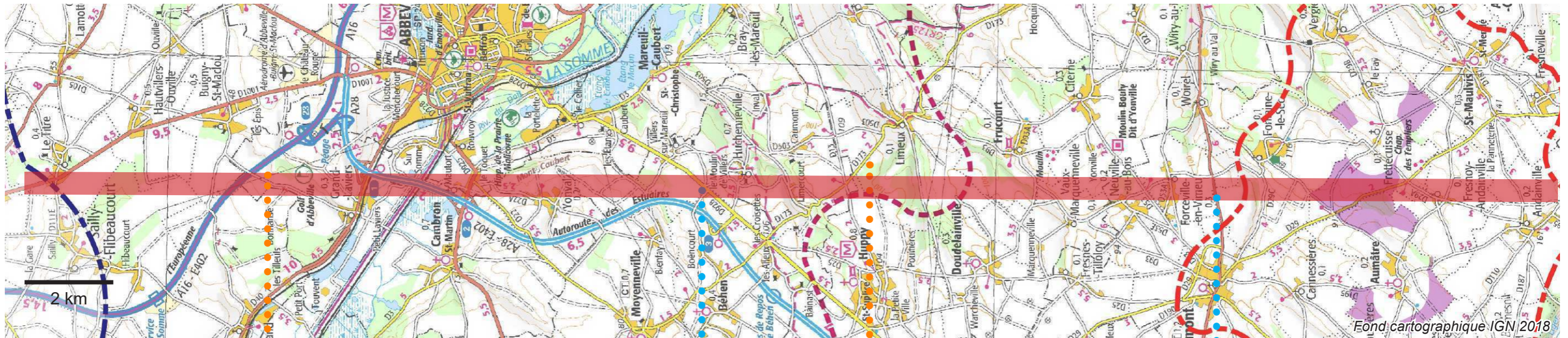
Aire d'Étude Rapprochée

Aire d'Étude Immédiate ZIP

Aire d'Étude Immédiate

← N

S →



Cette coupe Nord - Sud montre la manière dont le relief s'organise. Une augmentation de la topographie est observable lorsqu'on se déplace vers le Sud. La vallée de la Somme au Nord devrait protéger la ville d'Abbeville de l'impact visuel du futur par éolien de Blancs Monts, grâce à la ripisylve qui suit ce cours d'eau. La partie Nord de la zone d'implantation potentielle profite d'un relief moins important et de masques visuels nombreux grâce aux boisements fortement présents sur cette partie. Les vues du futur projet entre Abbeville et Aumâtre devraient être faibles et ponctuelles.

Aire d'Étude Rapprochée

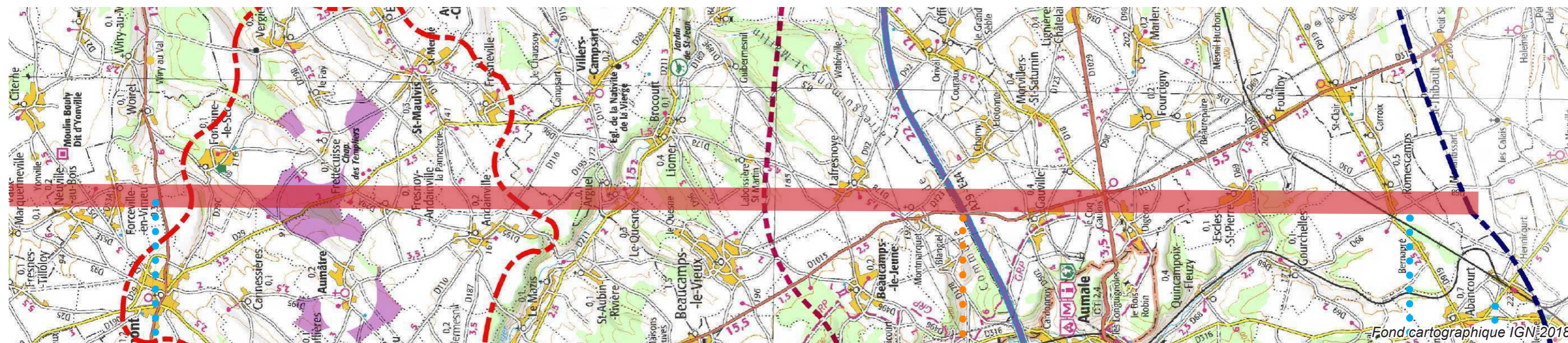
Aire d'Étude Immédiate

Aire d'Étude Rapprochée

Aire d'Étude Éloignée

← N

S →

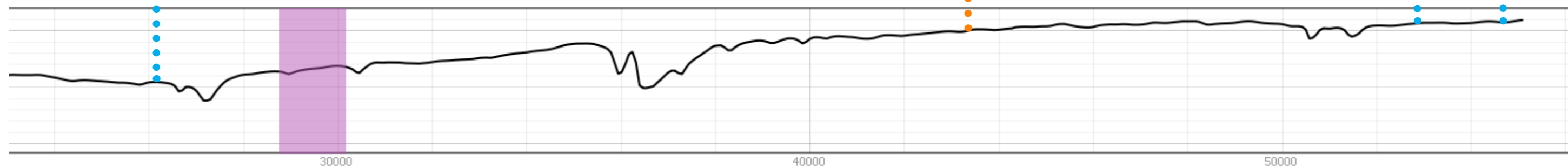


Fond cartographique IGN 2018

D936

A29

ROMESCAPS
ABANCOURT



Au Sud de la zone d'implantation potentielle, la vallée du Liger sera protégée de l'impact visuel du futur projet grâce au relief encaissé et au cordon végétal qui le longe. Sur cette partie Sud, le relief est plus important. Sur cette partie de territoire Aumâtre et Abancourt sont légèrement plus en altitude que la zone d'implantation du projet. Depuis l'aire d'étude immédiate, les obstacles visuels de grande importance sont absents (masses bâties et boisements), les vues sur le projet seront importantes. Il en va autrement pour les aires d'étude rapprochée et éloignée : les masses végétales proches et lointaines diminueront les effets visuels potentiels. Les enjeux sur la partie sud sont réduits.

B - Coupe Est - Ouest

Zone de recouvrement

Aire d'Étude Éloignée

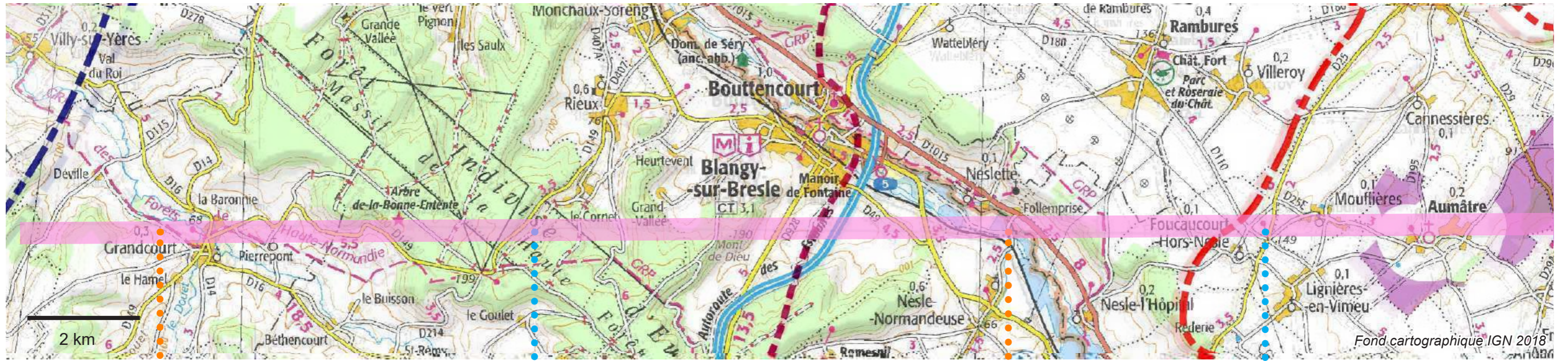
Aire d'Étude Rapprochée

Aire d'Étude Immédiate

ZIP

← O

E →

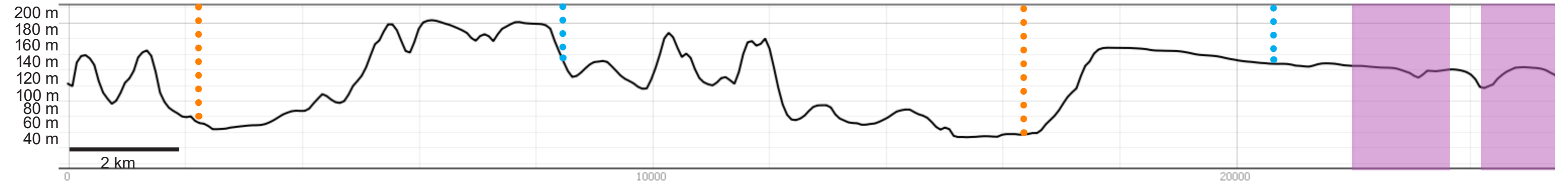


GR

D149

VALLÉE DE LA BRESLE

D25



Zone de recouvrement

ZIP

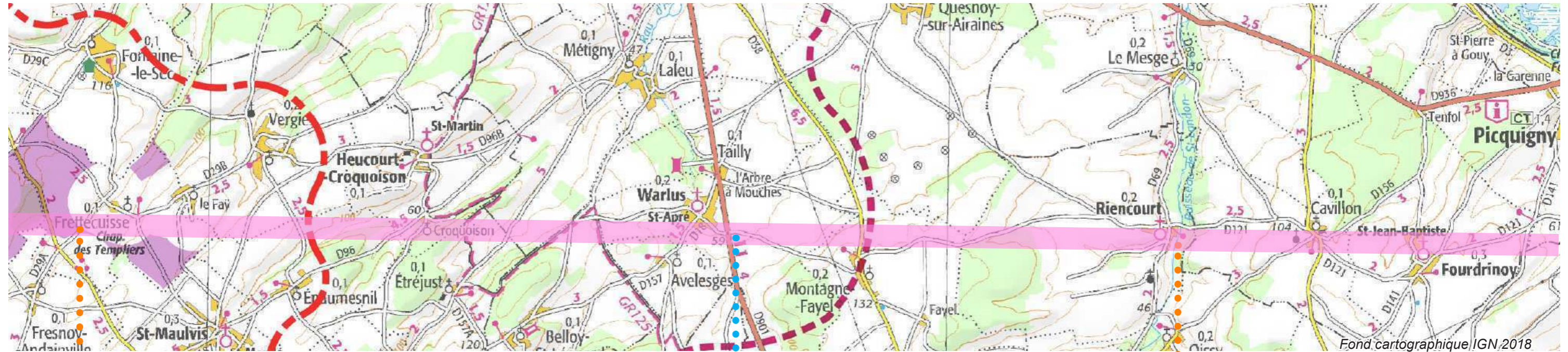
Aire d'Étude Immédiate

Aire d'Étude Rapprochée

Aire d'Étude Éloignée

← O

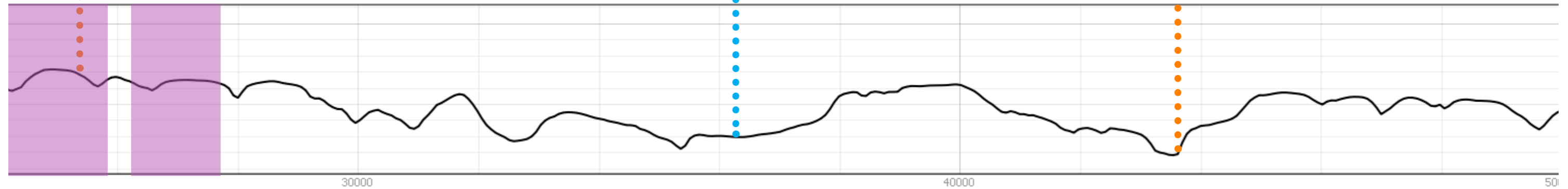
E →



D29

D901

RUISSEAU DE ST-LANDON



Cette coupe Ouest-Est illustre de manière très nette les mouvements topographiques sur le territoire général du projet de Blancs Monts. À l'Ouest, des reliefs importants offriront des promontoires sur la zone d'implantation potentielle, cependant les vues seront systématiquement confrontées à la forêt domaniale d'Eu. À l'Est, un relief ondulé et en contrebas de la zone d'implantation du projet est remarquable. De nombreuses masses boisées ainsi que les ondulations du relief empêcheront le regard de l'observateur de s'étendre à l'horizon.

C - Coupe Nord-Est / Sud-Ouest

Zone de recouvrement

Aire d'Étude Éloignée

Aire d'Étude Rapprochée

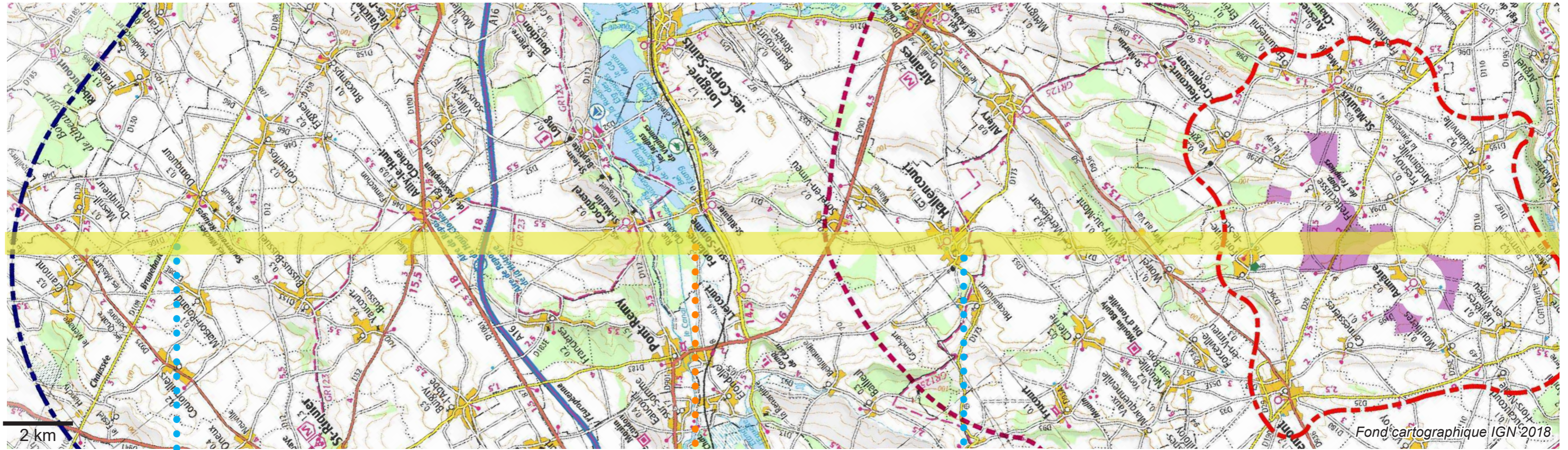
Aire d'Étude Immédiate

ZIP

Aire d'Étude Immédiate

← N

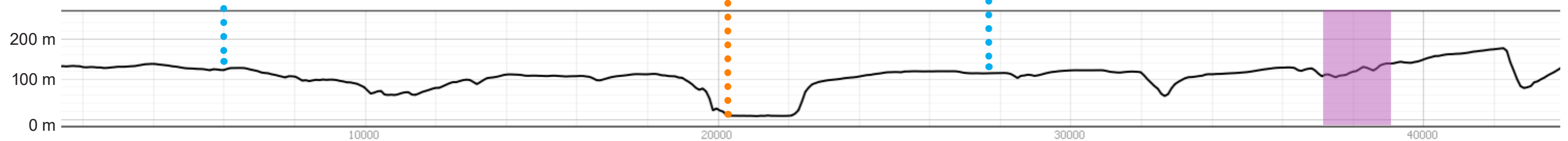
S →



D108

VALLÉE DE LA SOMME

HALLENCOURT



2 km

Cette coupe orientée Nord-Est / Sud-Ouest permet de lire sur le paysage étudié les deux grandes vallées. La vallée de la Somme au Nord-Est et la vallée de la Bresle au Sud-Ouest. Le relief au Nord-Est est dans l'ensemble plutôt plat et peu boisé, tandis qu'au Sud-Ouest, celui-ci est marqué par plus de vallonements. Au Sud-Ouest de grandes forêts domaniales jouent un rôle essentiel de brise-vues entre le futur projet et les axes de communication et les bourgs. Au Nord-Est, les masses végétales proches et lointaines devraient également jouer un rôle similaire.

Zone de recouvrement

Aire d'Étude Rapprochée

Aire d'Étude Immédiate

ZIP

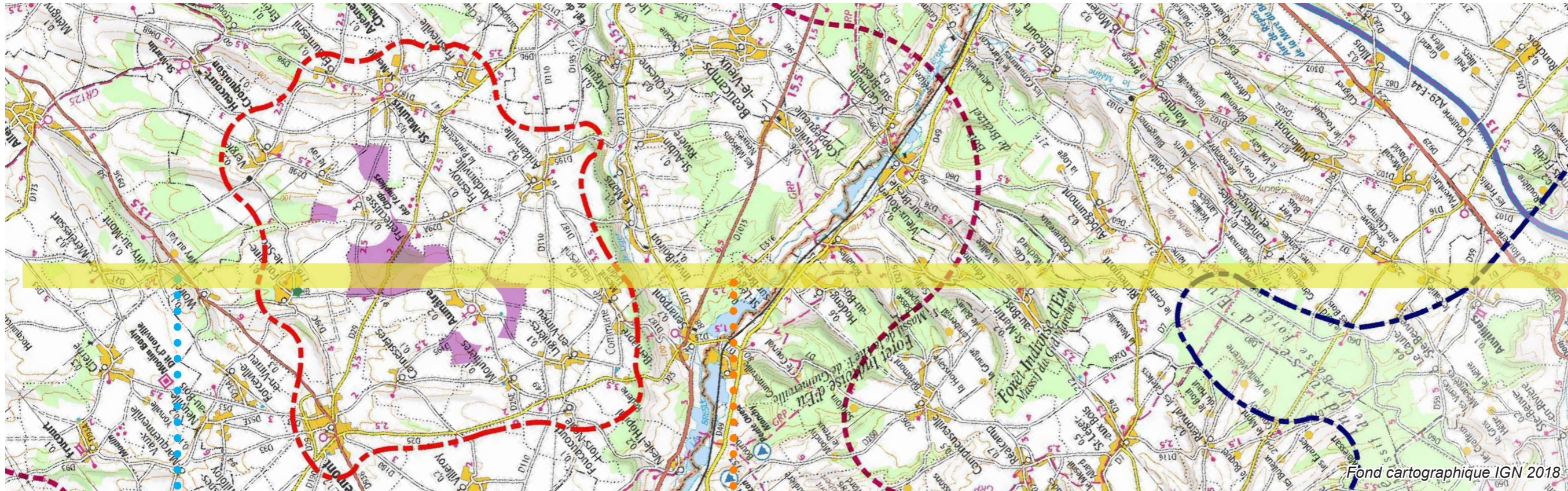
Aire d'Étude Immédiate

Aire d'Étude Rapprochée

Aire d'Étude Éloignée

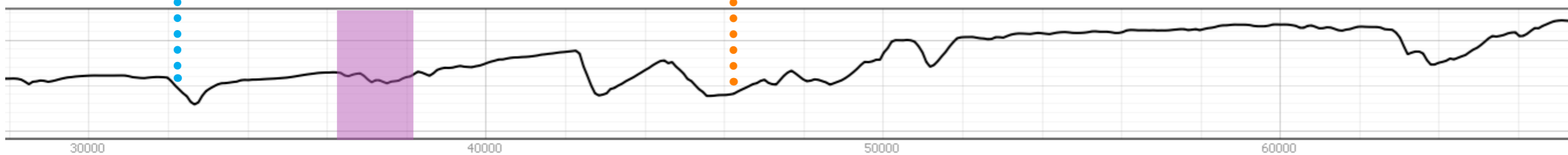
← N

S →

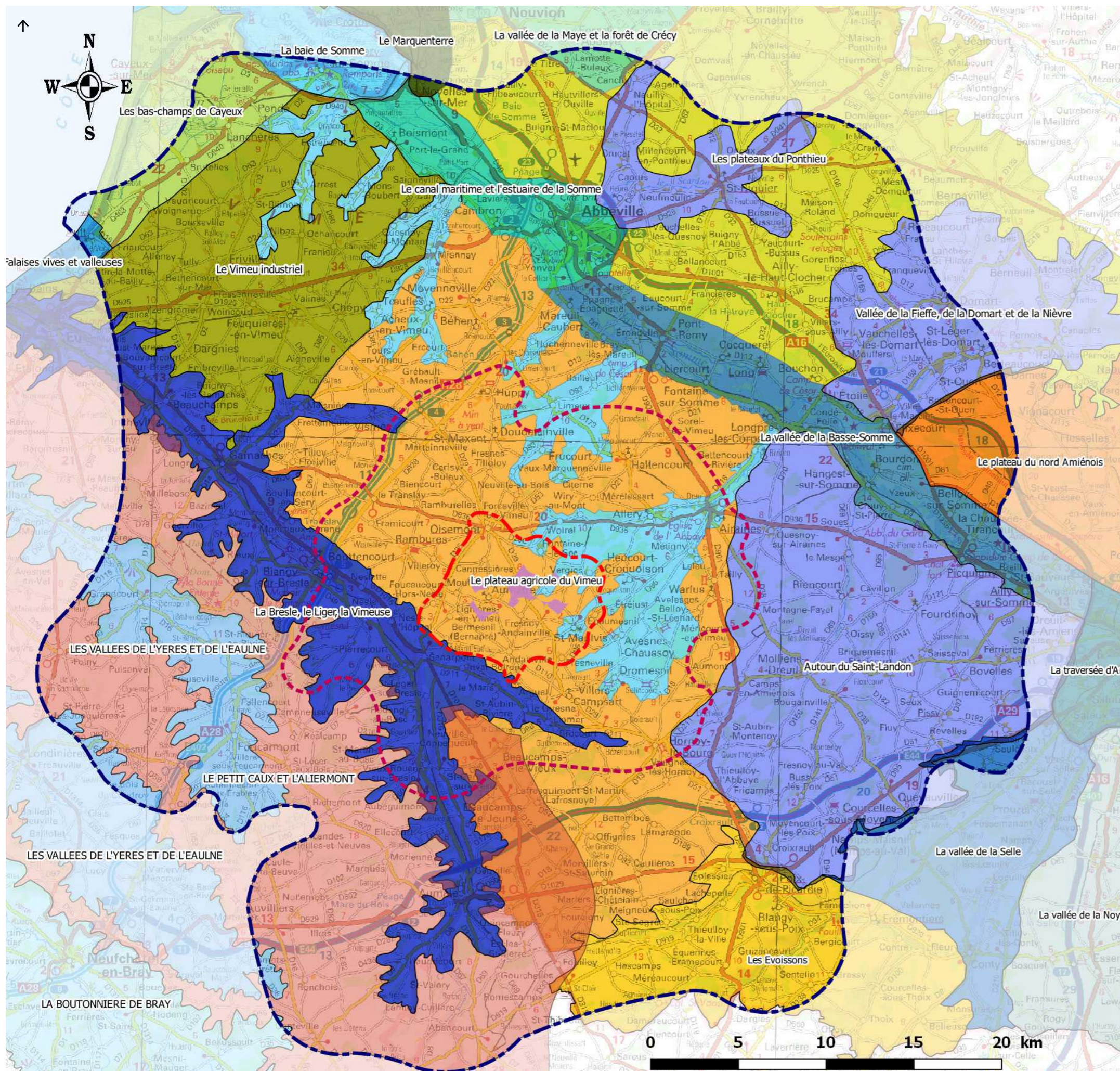


D936

VALLÉE DE LA
BRESLE



Le territoire fortement boisé, la distance et certains reliefs permettent de diminuer les sensibilités potentielles liées au futur projet éolien de Blancsmonts. Les aires d'étude éloignée et rapprochée ne présenteront des sensibilités que de manière ponctuelle. L'enjeu depuis ces territoires est donc très faible. L'aire d'étude immédiate, caractérisée par un relief relativement plat et sans masque visuel dense, devrait bénéficier des vues élargies en direction de la zone d'implantation du projet. Les bourgs et axes de communication entretiendront un dialogue évident avec les machines du projet.



Unités paysagères

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100®
Licence Ater ENVIRONNEMENT
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude Immédiate
- Aire d'étude Rapprochée
- Aire d'étude Éloignée

UNITES PAYSAGERES

Paysages de la Somme

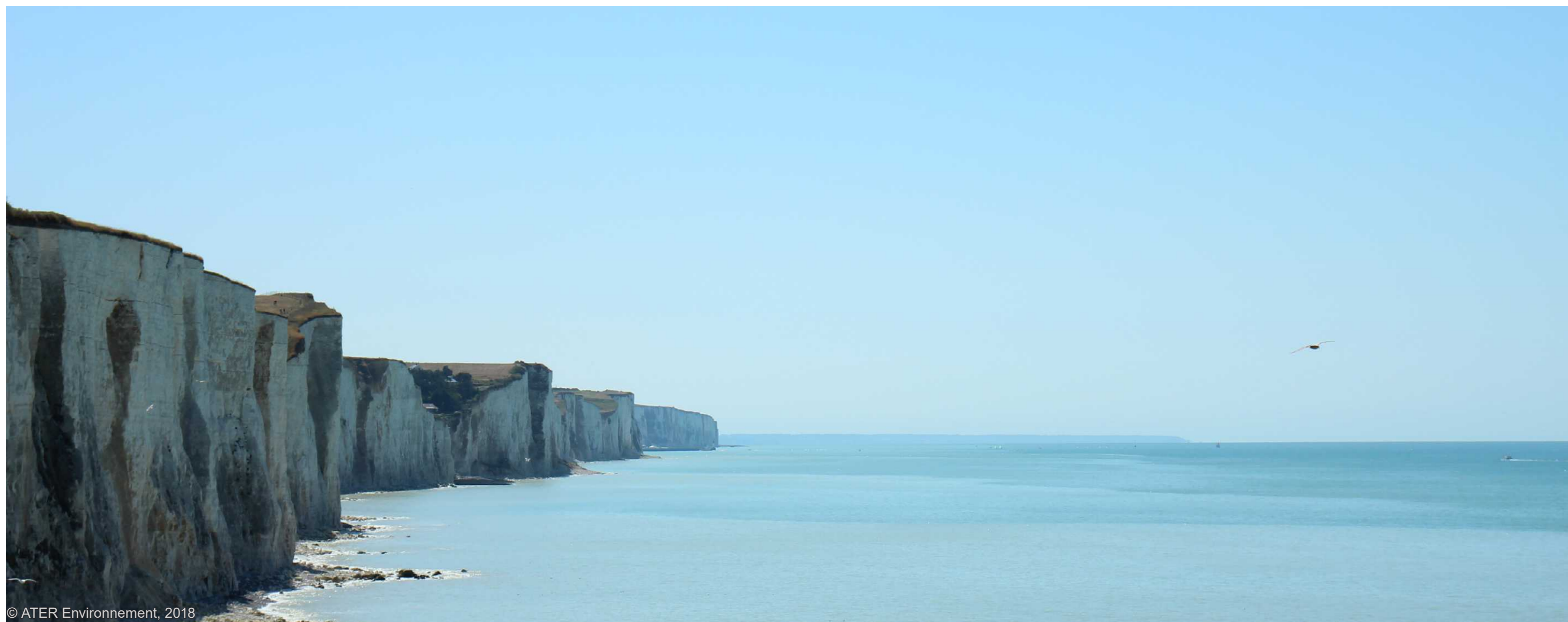
- A - Falaises vives et valleuses
- B - La baie de Somme
- C - La Bresle, le Liger, la Vimeuse
- D - La vallée de la Basse-Somme
- E - La vallée de la Maye et la forêt de Crécy
- F - Le canal maritime et l'estuaire de la Somme
- G - Le Marquenterre
- H - Le plateau agricole du Vimeu
- I - Le Vimeu industriel
- J - Les bas-champs de Cayeux
- K - Les plateaux du Ponthieu
- L - Les vallées vertes du Vimeu
- M - Vallée de la Fieffe, de la Domart et de la Nièrre
- N - Autour du Saint-Landon

Paysages de la Picardie

- O - La vallée de la Selle
- P - Le plateau du nord Amiénois
- Q - Les Evoissons

Paysage de la Seine Maritime

- R - Le Petit caux et l'Aliermont
- S - Les Vallées de l'Yères et de l'Eaulne



© ATER Environnement, 2018

Fig. 8 : Paysage du Littoral Picard

Les unités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. Ainsi, la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de cette entité est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle. La définition des unités paysagères s'appuie donc sur les atlas des paysages du département de la Somme et ceux de la Haute-Normandie.

Le territoire d'étude se partage entre 19 unités paysagères, regroupées en 6 ensembles paysagers :

- Le Ponthieu, Doullennais et Authie qui réunit la Vallée du Scardon, la Vallée de la Maye et de la forêt de Crécy, les plateaux de Ponthieu, la haute Vallée de l'Authie et du Doullennais, la basse Vallée de l'Authie et les vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre
- L'Amiennois composé de la vallée de l'Hallue, des plateaux nord-Amiénois, Autour du Saint-Landon, Poix, Évoissons et Parquets, de la vallée de la Selle et de la vallée de la Noye.
- Du Santerre et Vermandois regroupant le cœur du Santerre, de la vallée de la Luce et de l'Ingon, de la vallée de l'Omignon et des plateaux du Vermandois et la vallée de l'Avre et des Trois-Doms
- Le Vimeu et Bresle associent la Bresle, la Vimeuse et le Liger au Vimeu industriel ainsi qu'au plateau agricole du Vimeu et aux vallées vertes du Vimeu
- La vallée de la Somme correspond aux unités de la source au canal du Nord, des boucles de la Haute-Somme, de la traversée d'Amiens, de la vallée de la Basse-Somme ainsi que le canal maritime et de l'estuaire de la Somme
- Le Littoral picard intègre les falaises vives et valleuses, les bas-champs de Cayeux, les baies de Somme et d'Authie et le Manquenterre

La zone d'implantation potentielle se situe au niveau du plateau du Vimeu.

Les pages suivantes sont dédiées à la présentation des unités paysagères extraites de l'Atlas de la Somme et de la Haute-Normandie avec pour objectif d'apporter une connaissance générale des types de paysages rencontrés, qui sera ensuite affinée par l'étude de terrain.

DESCRIPTION :

« Les falaises de craies normandes, qui surplombent la mer de soixante à quatre-vingt mètres, se prolongent au-delà de l'embouchure de la Bresle, sur huit kilomètres, dans le département de la Somme avant de s'abaisser progressivement au nord de la ville d'Ault. Ces «falaises vives» constitue le socle du paysage : une rupture nette et verticale entre le plateau cultivé du Vimeu et le domaine maritime. Ces falaises abruptes de craie et de silex constamment attaquées par la mer et par les eaux d'infiltration se désagrègent par morceau. [...]

Les valleuses sont des amorces de vallées sèches entaillant la falaise, qui se retrouvent maintenant suspendues au-dessus du niveau de la mer du fait du recul du trait de côte. [...] Les valleuses concentrent les ruissellements du plateau et sont plus humides. Praires, puis boisements naturels s'y réfugient. Les plateau cultivé du Vimeu s'avance jusqu'à la falaise. Les voies de communications ont été tracées en retrait, à distance du dénivelé. Cette frange du plateau n'a pas été bâtie [...] Depuis le plateau, les sites singuliers des valleuses permettent d'accéder au littoral [...] Le tourisme balnéaire s'est greffé sur d'anciens village de pêcheurs [...] Toutes ces communes sont confrontées au recul progressif de la falaise [...]

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Falaises abruptes de craie et silex entre Mers et Ault-Onival, prolongées par un platier rocheux
- Valleuses et cavées
- Migration de galets le long du littoral
- Grandes parcelles agricoles du plateau de part et d'autre de la D940 (cultures ou pâtures, haies ponctuelles)
- Boisements des valleuses
- Sites balnéaires
- Architecture balnéaire

• Structures paysagères majeures

- Falaises vives de Mers à Ault
- Valleuses et cavées d'accès
- Sites balnéaires exceptionnels de Mers-les-Bains et du Bois de Cise

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien n'est pas présent dans cet ensemble paysager. De plus, son orientation en direction de la mer n'engendre pas de relation visuelle directe avec les quelques parcs éoliens riverains.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Etant donné son éloignement avec la zone d'implantation potentielle et l'orientation topographique en direction opposée, les sensibilités sont nulles et le projet éolien ne sera pas perceptible depuis les falaises.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« La baie de la Somme regroupe l'estuaire de la Somme, du Dien et de la Maye sur un espace de 70 km² entre le Hourdel, Saint-Valery, Noyelles-sur-Mer et le Crotoy). Ce paysage de rencontre du fleuve et de la mer est profondément marqué par le rythme des marées. Deux milieux en résultent, les slikkes, zone de vase recouverte à chaque marée couvrant la majeure partie de l'estuaire ; et les mollières ou prés-salés, qui ne sont envahis que par les marées de fort coefficient. Si en Europe, les prés-salés sont des milieux rares et menacés, les mollières tendent ici au contraire, non pas à disparaître, mais à progresser, du fait de l'ensablement de la baie.

La baie de Somme, lieu d'échanges entre la mer et l'arrière-pays a favorisé les implantations urbaines liées au commerce maritime. On trouve ainsi au bord de la baie les petits ports du Crotoy, du Hourdel, ou de Saint-Valery. L'ancien port de Noyelle-sur-Mer a été peu à peu séparé de la baie par la progression de la mollière. Ces implantations ont été dictées par l'attrait de l'activité maritime (pêche, commerce), sur laquelle se sont greffées les pratiques balnéaires et touristiques. La baie de Somme a joué un rôle pionnier dans l'installation de la villégiature sur la côte picarde, en attirant les artistes, peintres et écrivains puis les estivants dès le milieu du XIX^{ème}. Elle constitue un attrait touristique majeur et l'ouverture de l'autoroute A16 accentue encore cette pression touristique. La baie de Somme est classée parmi les grands sites de France.

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Baie (slikke, mollière, chenaux de marée)
- Butte tertiaire de Saint - Valéry
- Trois sites bâtis sur des points hauts
- Patrimoine balnéaire
- Dans les mollières : nombreuses mares et huttes de chasse, pâturage de moutons

• Structures paysagères majeures

- Baie de Somme
- Saint - Valéry et le Hourdel (site, silhouette, patrimoine bâti, points de vues privilégiés sur la baie de Somme)

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien n'est pas présent dans cet ensemble paysager. De plus, son orientation en direction de la mer n'engendre pas de relation visuelle directe avec les quelques parcs éoliens riverains.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La Baie de Somme est un enjeu majeur de ce territoire d'étude par sa renommée et par sa richesse tant écologique que paysagère.

Le projet est très éloigné de cet ensemble paysager, et aucune relation visuelle avec celui-ci n'est envisageable. Les sensibilités sont ainsi nulles.

Sensibilité nulle

C - Les vallées de la Bresle, la Vimeuse et le Liger

DESCRIPTION :

« Cette région s'oppose visuellement par des vallées dissymétriques marges et profondes. [...] La Vimeuse et le Liger conservent un aspect agricole traditionnel en fond de vallée avec de nombreuses pâtures soulignées de saules têtards. Les versants en pente douce sont réservés aux grandes cultures, tandis que boisements et larris s'installent sur les pentes les plus fortes. Les versants de la Bresle sont eux couronnés de bois. Les pentes cultivées sont soulignées par de nombreux rideaux. Le fond de vallée est marqué par l'accroissement des peupleraies et des plans d'eau, dûs aux activités d'extractions ou industrielles. Aujourd'hui, un tiers des pâtures a disparu en 25ans. Une industrialisation et urbanisation totale de la vallée est remarquée avec un développement des gravières et peupliers.

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Vallées alluviales prolongées de courtes vallées sèches, versants asymétriques
- Bois et larris sur les versants pentus.
- Rideaux végétaux ponctuels sur les pentes cultivées.
- En fond de vallée, prairies fauchées et pâturées, proches du bocage, majoritaires (Vimeuse, Liger) ou ponctuelles (Bresle).
- Cavées et anciens chemins de marée.
- Forte tradition artisanale et industrielle, exploitation de granulats dans la vallée de la Bresle.
- Conurbation industrielle et balnéaire à l'embouchure de la Bresle canalisée (Eu, Le Tréport, Mers).
- Gros bourgs sur les sites de confluence ou les voies importantes et nombreux petits villages.
- Plantations de la D 136, route au gabarit préservé, longeant la Bresle-amont.

• Structures paysagères majeures

- Vallées sèches de la Bresle-aval
- Coteaux de la Bresle et du Liger
- Vallée de la Vimeuse
- Rideaux et larris »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

Le motif éolien est inexistant au sein même de cet ensemble paysager. Cependant de nombreux parcs éoliens sont implantés au Nord de celui-ci. Mais ses coteaux abrupts caractéristiques surplombés de boisements limiteront considérablement les relations visuelles avec ces derniers et leur prégnance.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La topographie encaissée limitera considérablement les perceptions lointaines et notamment en direction du projet. Cependant des visibilitées potentielles de ce dernier sont envisageables depuis certains points de vue au Sud de cet ensemble paysager. Toutefois elles seront également atténuées par la présence végétale importante. Les sensibilités sont ainsi globalement faibles.

Sensibilité faible

DESCRIPTION :

« À la différence de la Haute-Somme, la vallée comprise à l'aval d'Amiens a longtemps été un axe majeur pour relier la Manche à Paris. Le fleuve, la route, puis le chemin de fer s'y sont juxtaposées, structurant peu à peu le paysage des versants et des villages traversés. Borné par les deux premières villes du département, ce territoire resté rural est historique et économique le cœur du département de la Somme. [...] Trois types d'échanges ont structuré ces paysages : le commerce, qui explique la présence régulière de grandes demeures, nettement plus importantes ici, que sur le reste du fleuve ; une longue tradition d'extraction de tourbe qui atteint ses plus grandes dimensions entre l'Étoile et Fontaine ; enfin l'industrialisation des campagnes facilités, ici, par la juxtaposition des voies de communication. Dans ce pays de traditions filateurs [...] qui ont été lourdement frappés par les crises de regroupement industriel des années 1970.

La Basse-Somme se caractérise par une structure villageoise solide [...] traditionnellement les villages ne se construisaient ni sur les pentes, ni sur les versants de plateau. Les lotissements pavillonnaires, les bâtiments agricoles, les zones d'activités, tendent à inverser ce mouvement, troublant chaque fois un peu plus l'identité» des paysages de la vallée.

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Un habitat rural groupé sous forme de villages réguliers
- Une vallée élargie, parfois bordée de larris et scandée par les vallées sèches
- Un patrimoine bâti remarquable
- Un ancien axe de circulation entre Paris et la Manche
- Une succession de points de vue remarquables

• Structures paysagères majeures

- Une dissymétrie de traitements des berges du canal
- Une végétation et un territoire marqués par l'exploitation de la Tourbe

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien n'est aucunement présent au sein de cette unité paysagère. Cependant des parcs éoliens l'encadrent de part et d'autre, appartenant à d'autres ensembles paysagers. La topographie encaissée limitera la prégnance du motif éolien, même si celui-ci sera toutefois présent depuis certains points de vue.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Par son encaissement mais également son recul vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, les sensibilités sont nulles. Le projet éolien n'entretiendra pas de lien visuel avec cet ensemble paysager.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« Situé à l'écart des axes d'échanges, peu peuplée, la vallée de la Maye et de la forêt de Crécy [...] un nom attaché à l'histoire de France et un domaine forestier, seul de cette importance dans le département. [...] Ce territoire faiblement vallonné, avec une altitude constante variant de 40m à 60m. Ses structures paysagères majeures sont la forêt de Crécy (4300 hectares) et la vallée de la Maye, rivière de 15km de long [...]. En dépit de leur faible déclivité, les versants de la vallée de la Maye présentent la dissymétrie caractéristiques des sols calcaires [...]. Ce territoire ne compte aucune industrie et la plupart de ses communes n'ont plus de commerces ce qui contribue à dévitaliser un secteur déjà faiblement peuplé. [...]

• **Les éléments caractéristiques des paysages.**

- Plateau faiblement vallonné, longé dans sa partie Nord par la vallée de la Maye ; Grandes cultures sur le plateau, prairies fauchées et pâturées, sur fonds alluviaux.
- Forêt domaniale de Crécy ; domaine forestier le plus important du département
- Site historique de la bataille de Crécy
- Sites patrimoniaux de la basse vallée de la Maye (Relais de poste de Bernay-en-Ponthieu, château d'Arry et de Réginière-Ecluse)

• **Structures paysagères majeures**

- Masse boisée, structure de layons et patrimoine arboré de la forêt de Crécy
- Végétation ripisylve de la vallée de la Maye
- Site environné de plateaux de grandes cultures
- Autoroute A16 »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien est très peu présent au coeur de cette unité paysagère. Il est toutefois en cours de développement sur sa partie Ouest. Toutefois, la végétation très importante caractéristique de ces paysages réduit considérablement les vues lointaines et les perceptions de parcs éoliens simultanément. La ripisylve de la vallée et la forêt de Crécy forment des masques visuels imposants.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Etant donné l'éloignement de la zone d'implantation potentielle et la présence végétale conséquente, cet ensemble paysager ne présente pas de lien visuel avec le projet éolien. Les sensibilités sont nulles.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« A l'aval d'Abbeville, la Somme pénètre dans son ancien estuaire. Cette vallée alluviale, orientée Sud-Est / Nord/ Ouest, mesure ici 15 kilomètres de long sur près de 3 kilomètres de large. Elle est encadré de versant qui culminent à 40 mètres de haut. La pente de cette vallée est très faible et le lit du fleuve s'ensable régulièrement jusqu'au XVIIIème siècle. Le paysage de cette vallée à été restructuré sous Napoléon 1er par la concentrations des eaux en un canal maritime qui répondait à une double ambition. La première était commerciale. Il s'agissait de maintenir l'accès des navires marchands jusqu'à Abbeville pour que la ville garde son statut commerçant. La seconde ambition était agricole. Fixait le lit de la Somme permettait en effet aux paysans de préserver leurs terres face aux inondations régulières du fleuve. Outre, quelques rares point hauts, ce sont d'abord les routes qui permettent de découvrir ces paysages. Les plus marquantes sont les départementales 3 et surtout 41, qui longent la vallée de part et d'autre, mettant en scène la découverte de l'estuaire et le panorama des mollières. A ces deux routes se rajoutent les chemins sinueux des abords de Cambron et de Petit-Laviers. Enfin, les trois chaussées franchissant la vallée grâce à une succession de pont-tournant offre une lecture transversale du territoire. Le chemin de halage du canal maritime, longue ligne droite de 15 kilomètres constitue une piste cyclable appréciée entre Abbeville et la baie de Somme.

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Un canal maritime
- Digue de bas-champs
- Ensablement de la baie caractérisée par le principe de canalisation du fleuve

• Structures paysagères majeures

- Paysage de digues sinueuses, témoins des premiers «bas-champs» médiévaux
- Assèchement de la vallée pour les cultures »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien n'est pas du tout présent au sein de cette unité paysagère. L'encaissement en creux de vallée ajouté à la distance qui sépare cet ensemble des parcs existants font que les motifs éoliens ne sont pas prégnants.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Bien que l'enjeu lié à la qualité des paysages soit élevé, la sensibilité de l'unité est quant à elle nulle du fait de l'encaissement topographique de cette étendue de territoire. Les relations visuelles avec le projet depuis les espaces caractéristiques de cet ensemble seront inexistantes.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« Le Marquenterre est la zone la plus anciennement poldérisée de la côte picarde. La conquête de ces terrains résulte d'interactions complexes entre les évolutions naturelles et l'action de l'Homme. Le vent tout d'abord, a transporté le sable qui s'est déposé le long du rivage en cordons successifs protégeant peu à peu les terrains situés en retrait. Les habitants ensuite se sont regroupés pour se défendre contre les incursions de la mer et étendre leur territoire de culture et de pâtures nécessaires à leurs moutons. Pour se rendre compte de l'ampleur de ce phénomène de poldérisation, il est important de rappeler que la petite ville de Rue était un port de mer jusqu'au XII^{ème} siècle.

Les zones humides et les marais attestent de la difficulté d'écoulement des eaux à l'Est du Marquenterre. Ces zones humides sont alimentées par la nappe aquifère du plateau du Ponthieu et par les rivières qui entaillent le plateau : la Maye, le Dien, le ruisseau de Pendé. Ces marais arrière-littoraux possèdent des sols tourbeux.

Le Marquenterre offre peu de points hauts, si l'on écarte le pont de la voie ferrée de Rue qui autorise l'une des rares vues d'ensemble sur les marais arrière-littoraux. La plupart des points de vue se découvrent en parcourant les routes qui traversent le Marquenterre (comme la D940 qui relie Le Crotoy au Pas d'Authie).

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Massif dunaire à l'ouest
- Pinède sur les dunes
- Foraines ou anciens bancs de galets
- A l'Est, marais arrière-littoraux tourbeux parcourus de réseaux de drainages
- Bas-champs ouverts ou bocagers avec des prairies ou cultures
- Parcelle sinueuse des bas-champs centraux, plus rectilignes des derniers renclôtures
- Villages et hameaux sur d'anciens bancs de galets
- Urbanisme balnéaire
- Villages-rues au pied de la falaise morte
- Mares et huttes de chasse ponctuelles
- Carrières et plans d'eau
- Vestiges de guerre

• Structures paysagères majeures

- Massif dunaire de Marquenterre
- Bas-champs (parcelle, système de drainage, prairies, digues, haies)
- Bocage et marais à l'Est de la D940
- Grosses fermes isolées »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien n'est pas du tout présent dans cette unité et les parcs existants évoluant dans les unités voisines ne peuvent pas être discernés depuis cet ensemble paysager.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Le Marquenterre est internationalement reconnu pour ses qualités paysagères et ses spécificités écologiques, cette unité revêt des enjeux élevés qui sont à considérer impérativement lors de l'étude d'un territoire. En revanche, du fait de son éloignement vis-à-vis de la zone d'implantation du projet et de son inscription en creux par rapport aux plateaux agricoles, le Marquenterre ne présente aucune sensibilité au futur projet.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« Le plateau agricole comprend de grandes surfaces de «plaines» crayeuses recouvertes de limon, entaillées au nord par les vallées affluentes de la Somme. Au sud, la vallée du Liger et de la Bresle ouvrent de larges échancrures. Et à l'Ouest, la Vimeuse marque la fin du plateau du Vimeu industriel. [...]»

Le plateau agricole depuis longtemps défriché est parcourus de champs ouverts, de grandes parcelles consacrées à la polyculture céréalières et aux betteraves [...] Le bocage se concentre autour des villages avec des pâtures réservées à l'élevage bovin essentiellement. Les horizons sont ponctués par les lisières boisées des vallées. [...] Le déclin de l'activité textile laisse aujourd'hui des friches industrielles dans les villages [...]

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Plateau de craie aux formes arrondies
- Paysage cultivés, ouvert et remembré
- Bocages autour des villages
- Maillage serré de villages-bosquet, ponctués de gros bourgs implantés au centre d'un réseau de routes en étoile
- Fermes isolées sur les sites d'anciens moulins
- Petit patrimoine (tours d'anciens moulins à vent, puits, mares, places traditionnelles, tours de ville, ...)

• Structures paysagères majeures

- Plateau d'openfiel ponctué par les plantations le long des routes, les lisières boisées des vallées et les villages-bosquets.
- Patrimoine bocager des villages
- Patrimoine industriel »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien est relativement présent dans cette unité, en particulier lorsqu'il avoisine les vallées de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse. Aussi, compte tenu de l'ouverture importante de ces paysages, la présence visuelle de l'éolien est importante. Elle est toutefois à relativiser : l'ampleur de ces paysages de grandes cultures leur permet d'accueillir ce type de motif.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Cette unité accueille le futur projet. Elle sera naturellement modifiée par son implantation, notamment aux abords de la zone d'implantation potentielle. Toutefois, le plateau agricole du Vimeu est parfois marqué par des amplitudes du relief plus accentuées ainsi qu'un maillage végétal conséquent qui contribue à rythmer les vues au sein de ces étendues cultivées. La sensibilité de l'unité est modérée, l'ampleur des paysages cultivés se prêtant bien à l'envergure du motif éolien.

Sensibilité modérée

DESCRIPTION :

« Le Vimeu industriel est caractérisé par une forte consommation des espaces (urbanisation et zone d'activité) et s'étend sur une large partie occidentale du plateau. [...] Ce paysage de plateau, peu boisé, offre paradoxalement peu d'horizons lointains. Les vues panoramiques sont partout ponctuées de la silhouette caractéristiques des villages traditionnels, sertis de pâtures, plantées d'arbres et de vergers. Les activités humaines ont fragilisé les ceintures bocagères autour des villages [...] le Vimeu fabrique encore 70% de la serrurerie et 80% de la robinetterie française. Les activités métallurgiques sont réparties entre de multiples sous-traitants (de 50 à 200 salariés), tout implantés dans une quinzaine de communes. Cependant le patrimoine industriel est peu reconnu. Un agrandissement du parcellaire agricole est aussi remarqué.

• **Les éléments caractéristiques des paysages.**

- Plateau de craie peu vallonné
- Paysage d'openfield ponctué par des plantations le long des routes et la grande densité des villages-bosquets
- Fermes isolées sur les sites d'anciens moulins.
- Conurbation autour de Friville-Escarbotin, Fressenneville, Feuquières-en-Vimeu
- Tradition artisanale et industrielle (ateliers et usines)

• **Structures paysagères majeures**

- Plateau ouvert contrastant avec les villages-bosquets
- Patrimoine bocager des villages
- Patrimoine industriel »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien est très présent dans la partie Sud de cet ensemble paysager. De plus, les larges étendues agricoles qui le caractérisent permettent des vues lointaines en direction des parcs éoliens des unités voisines. Toutefois, les alignements d'arbres le long des axes de communication qui les traversent dessineront des éléments verticaux qui atténueront la prégnance des éoliennes et ajusteront le rapport d'échelle.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Le regard se porte loin au-dessus des étendues cultivées. Les parcs éoliens présents sont ainsi visibles de manière simultanée ponctuellement. Depuis certains points de vue dégagés, le projet pourrait se découvrir en arrière-plan. Sa hauteur apparente, étant donné son éloignement, sera considérablement réduite et la végétation ou encore le bâti le masqueront partiellement voire totalement. Ainsi il ne perturbera aucunement la lecture des paysages du Vimeu industriel. Les sensibilités sont ainsi nulles à faibles.

Sensibilité faible

DESCRIPTION :

« Les bas-champs de Cayeux ont été lentement conquis sur la mer et sur l'estuaire de la Somme par l'érection de digues et le creusement de fossés de drainage. La conquête de ces terrains résulte d'interactions complexes entre les évolutions naturelles et l'intervention humaine. Ce territoire [...] situé au sud de la baie de la Somme s'appuie à l'Ouest sur une digue naturelle de galets, à l'Est sur la ligne de l'ancien rivage tracée par la falaise morte, et au nord sur les digues bordant l'estuaire. Les dépôts successifs de galets entre le trait de côte actuel et la falaise morte ont formés l'armature des bas-champs, facilitant les implantations bâties, l'ancrage des digues et des routes, à l'abri des sols humides. [...] L'établissement des villages et des habitations ont été conditionnés par l'excès d'humidité et les risques d'inondations. [...] Cayeux bénéficie du double statut de ville balnéaire et industrielle grâce à l'exploitation du galet [...] Le long de la falaise morte, les villages se succèdent [...] En revanche, les bas-champs centraux n'accueillent que des hameaux et quelques grosses fermes qui correspondent à des exploitations pionnières établies sur de nouvelles terres rencloses.

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- À l'ouest, cordons de galets d'Onival au Hourdel, complétés d'un massif dunaire
- Falaise morte à l'est
- Hâble d'Ault
- Bas-champs
- Urbanisme balnéaire
- Hameaux bocagers et lacis de routes dans les bas-champs centraux
- Grandes fermes de renclosures
- Villages-rues au pied de la Falaise morte
- Mares et huttes de chasse ponctuelles
- Carrières et plans d'eau sur les anciens dépôts de galets
- Vestiges de guerre

• Structures paysagères majeures

- Cordons littoraux de galets et de sables
- Renclosures les plus récentes près de la baie de la Somme et du hâble d'Ault
- Bas-champs centraux autour de la D177 et zones humides et bocagères entre Brutelles et Sallenelle
- Hâble d'Ault
- Crête de la falaise morte »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien n'est pas du tout présent dans cette unité et les parcs existants évoluant dans les unités voisines ne peuvent pas être discernés depuis cet ensemble paysager.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Etant donné son éloignement avec la zone d'implantation potentielle, le projet ne sera pas perceptible depuis les paysages des Bas-Champs de Cayeux. Les sensibilités sont ainsi nulles.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« La ligne de partage des eaux entre la Somme et l'Authie. Structuré par l'ancienne voie romaine Lyon-Boulogne, ce territoire de plateaux est délimité par la vallée de l'Authie au nord, par la vallée de la Somme au sud, par la forêt de Crécy à l'ouest et par le réseau de vallées affluentes de la Nièvre à l'est. L'altitude du plateau de craie, oscille entre 120 et 140m, avec une faible pente dirigée vers la Somme et une surface importante sans dépression sensible autour de la forêt de Crécy. [...] La grande majorité des terres a été remembrée au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Les grandes cultures dominent à l'Ouest [...] Traditionnellement ponctuées de petits villages-bosquets, les horizons se dotent, à l'ouest, des rares fermes isolées du département. Les villes et villages se sont structurés à la croisée des chemins [...], des routes [...] ou conservent des tracés concentriques, hérités de leur fondation médiévale [...] De nombreux villages ont conservé une identité rurale, avec des espaces publics structurés autour de mares [...] La ligne de crête du plateau du Ponthieu est la ligne de partage des bassins versants de la Somme et de l'Authie. Elle a été choisie comme site d'implantation privilégié pour les projets éoliens du département

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Plateau de craie présentant de grandes surfaces sans dépressions sensible ; paysages ouverts de grandes cultures et d'élevage
- Territoire encadré par la plaine littorale, les vallées de la Somme et de l'Authie, et traversé à l'ouest, de rares vallées humides (Vron et Drie) ; au sud, succession notable de vallons secs le long de la vallée de la Somme
- Quelques larris ponctuels dans les vallées sèches
- Maillage dense, régulier et anciens villages

• Structures paysagères majeures

- Grands horizons ponctués par la silhouette des villages-bosquets et des boisement des vallées
- Présence exceptionnelle de grandes fermes isolées au nord de la Maye, accompagnées d'alignements d'arbres
- Vallées sèches de Francières, larris du Val aux lépreux
- Vallées humide de Vron et du Drie
- Autoroute A 16 et parc éolien »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

Le motif éolien est très présent au sein de cet ensemble paysager, notamment en dehors du territoire d'étude, au Nord. De plus, l'ouverture du plateau de craie permet d'appréhender plusieurs parcs simultanément et notamment ceux riverains au niveau de l'unité paysagère de la Vallée de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre. Leurs perceptions sont toutefois à relativiser, l'ampleur de ces paysages leur permet d'accueillir ce type de motif.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

L'étendue plane agricole, caractéristique des plateaux du Ponthieu, offre des vues lointaines. Cependant étant donné son éloignement vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, ce secteur paysager ne présente que de faibles sensibilités. Si le projet se découvre en arrière-plan, il sera d'une faible hauteur apparente et partiellement tronqué par la fine topographie ou des masses végétales. Ainsi il ne perturbera aucunement la lecture de ces paysages.

Sensibilité faible

DESCRIPTION :

« Les vallées vertes sont des dépressions qui entaillent le plateau le long de la vallée de la Somme. Des vallées non drainées appelées «fonds» prolongent les petites vallées alluviales affluentes de la Somme. Ces vallées de craies sont dissymétriques. Le versant Ouest, à pente moins marquée permet l'installation de prairies et de cultures. Le versant opposé plus pentu est occupé par des masses boisées. Vu du plateau ces masses boisées soulignent le tracé des vallées. Des structures végétales variées et très présentes sur le site accompagnent les villages et accentuent l'aspect «vert» de la vallée. [...] Dans l'ensemble, cette richesse végétale compartiment les espaces. [...] Les vallées sont marquées par la présence de quelques «gros» villages tels que Minnay, [...] ou encore des villages étalés au bord du plateau, à l'amont des fonds. [...] L'extension de ces villages est contrainte par la pente ou par l'eau. [...] Dans les fonds de vallées, la structure du bâti est moins dense, les volumes plus bas et allongés. Les pâtures encore nombreuses, s'insèrent au milieu des parcelles bâties.

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Vallées alluviales aux versants dissymétriques, prolongées de vallées sèches
- Bois et bosquets sur les coteaux pentus
- Rideaux présents sur les pentes cultivées
- Prairies fauchées et pâturées
- Haies et vergers autour des villages
- Larris ponctuels
- Tourbières ponctuelles dans les basses vallées et développement des peupleraies
- Cavées
- Gros bourgs à la confluence des vallées, ou à l'amont des fonds au contact du plateau, nombreux petits villages contraints par la pente ou installés sur le versant.
- Pâtures et haies insérées dans le village
- Forte persistance de bâti traditionnel en torchis

• Structures paysagères majeures

Paysage préservé des vallées vertes (topographie, végétation, bâti et patrimoine rural) :

- Basse vallée de l'Amboise
- Haute vallée de la Trie et vallons adjacents
- Vallée de Bellifontaine et Frucourt
- Vallée de Wiry et Vergnies, vallée d'Avesnes-Chaussoy et Dromesnil
- Bâti traditionnel à Huchenneville et Mons-Boubert »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

Ce secteur paysager possède un très faible motif éolien. Il est davantage présent au Sud de ce dernier, et des relations visuelles existent avec les parcs éoliens des unités voisines même si elles sont considérablement atténuées par la topographie marquée et la présence de nombreux boisements.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Les coteaux abrupts et boisés limitent les perceptions lointaines et notamment en direction du projet. Cependant, étant donné sa proximité avec la zone d'implantation au Sud, et quelques points de vue dégagés en altitude, les sensibilités sont nulles à modérées.

Sensibilité nulle à modérée

DESCRIPTION :

« L'axe synclinal de la vallée de la Nièvre est orientée nord-est/sud-ouest ; celui de ses affluents obéit à une direction nord-sud. Cette orientation explique la dissymétrie du profil de ces vallées et de leurs réseaux adjacents de vallées sèches. Ces dernières sont utilisées comme autant de chemins d'accès aux plateaux alentour [...] Situé à mi-chemin entre Abbeville et Amiens, la Nièvre et ses vallées affluentes réunissent 15 000 habitants. Ses paysages, profondément façonnés par une longue tradition textile, exploitation du lin et de l'écorce de chanvre, ont été le berceau du groupe industriel Saint-Frères qui a donné vit à un paysage industriel. [...] L'ensemble d'une rare cohérence, réunit des usines, des voies ferrées, des logements et tout un ensemble d'infrastructures attenantes [...] Les enclos et structures initiales antiques sont nombreux tout au long de ces vallées [...]

• **Les éléments caractéristiques des paysages.**

- Vallées humides aux versants dissymétriques prolongées de vallées sèches ouvrant vers le plateau ; végétation de ripisylve ; progression de peupleraies en aval
- Boisements des versants ; rideaux sur les pentes cultivées
- Chaussées et villages-rues de fond de la vallée de la Nièvre

• **Structures paysagères majeures**

- Patrimoine industriel de la vallée de la Nièvre (anciennes usines, habitat ouvrier, voies ferrées) que prolonge celui de la Somme aval (l'Etoile, Pont-Remy, Abbeville)
- Sites de l'oppidum Etoile ; village fortifié de Domart-en-Ponthieu ; village et domaine de Ribeaucourt ; vallée de la Fieffe. »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien est présent dans cette unité. Cependant, compte tenu de la topographie très marquée des vallées et de la présence de boisements, les visibilités simultanées des parcs éoliens sont rares.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La présence des vallées et de nombreux boisements délimitent considérablement le champ visuel depuis de nombreux points de vue et éliminent toute sensibilité vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, éloignée.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« Le Saint-Landon est un ruisseau d'une dizaine de kilomètres de long, qui prend sa source à Oissy (alt. 40 m) et rejoint la rive gauche de la Somme à Hangest-sur-Somme (alt 10 m). De part et d'autre, le plateau qui l'encadre présente peu de parties planes. Les versants de la vallée du Saint-Landon sont creusés d'une succession de vallons cavées et de ravins, tels la vallée Delattre, du Cornouiller, de la Brèche ou la Grande Vallée. Les versants de la Somme sont entaillés de longues vallées sèches dont les ramifications se prolongent sur plusieurs kilomètres. Les plus marquées encadrent Picquigny telles la vallée de Tenfol, de Picquigny, des Vaux-Jean, ou encore la Grande Vallée, en aval d'Ailly-sur-Somme.

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Plateau crayeux, entaillé et modelé par la vallée alluviale du Saint-Landon, ainsi que par un ensemble de vallées sèches affluentes à la Somme
- Plateau de grandes cultures, ouvert, ponctué de bois, de réserves et de villages-bosquets.
- Fonds de vallée présentant une alternance de prairies, d'étangs et de peupleraies. Versants structurés par les haies, les bois, les pâtures et les vergers ; larris dans les vallées sèches
- Urbanisation du plateau : villages édifiés à un croisement de routes ou le long des voies, souvent autour de mares
- Urbanisation des vallées : villages étroits et allongés au dessus des fonds inondables, ou édifiés au point de confluence de plusieurs vallons.
- Urbanisation des vallons secs : villages édifiés à l'abri des dépressions ou en position plus défensive sur le promontoire d'un versant.

• Structures paysagères majeures

- Paysage des vallées sèches (structures agraires et bâti traditionnels) : vallons de Gouy à Montenois (Monts de Moliens et grande côte de Montenois) ; Vallon de Courcelles-sous-Moyencourt (village sur le versant, surmonté par le château et son parc) ; larris de Monterons et de la vallée du Tenfol. »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

Le motif éolien est très présent au sein de cet ensemble paysager, notamment sur sa moitié Ouest où de nombreux projets sont autorisés. Toutefois, les animations du relief induites par la multiplication de vallées et vallons secs ponctués de végétation réduisent les chances de percevoir systématiquement la densité de ce contexte.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La présence des vallées et de nombreux boisements délimitent considérablement le champ visuel depuis de nombreux points de vue et éliminent la plupart des sensibilités vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, éloignée de cette unité.

Sensibilité faible à nulle

DESCRIPTION :

« Orientée du sud-nord, la vallée de la Selle s'étend sur 36km de long. La rivière prend sa source au village de Catheux dans l'Oise. Elle pénètre dans le département de la Somme par le village de Monsures et rejoint la rive gauche de la Somme à l'ouest d'Amiens, à la pointe de l'île de Ste-Aragone. Les deux versants de la vallée sont dissymétriques : le côté oriental est relativement abrupt et continu, par opposition au versant occidental, ouvert sur de profondes vallées [...] Le profil des versants de la vallée de la Selle est doux : des plateaux dominent le fond de vallée d'un peu moins de cent mètres.

L'utilisation de l'énergie hydraulique a autrefois permis à la rivière de compter jusqu'à 34 moulins. Son activité dans le domaine de la papeterie et du textile a profondément façonné ses paysages : jusqu'au début du XX^{ème} siècle, la Selle sera réputée être la plus industrielle des vallées de l'Amiénois. Aujourd'hui des nombreuses traces architecturales témoignent de ce passé, anciens moulins, ancienne papeterie, ancienne blanchisserie. Sur les plateaux, les versants et le fond de la vallée, l'activité agricole est demeurée intense, basée sur la polyculture et l'élevage laitier [...] Actuellement, le tissu d'activités est constitué d'un nombre important de petites entreprises. [...] Ce territoire est la mémoire des paysages avec la présence de nombreuses traces paléolithiques, néolithiques ou celtiques.

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Plateau crayeux entaillé par la vallée alluviale de la Selle et son réseau adjacent de vallées sèches ; asymétrie des versants
- Vallée humide marécageuse et tourbeuse (marais, prairies, peupleraies)
- Densité de boisements importante, notamment sur les pentes des versants et les rebords des plateaux
- Rideaux sur les versants pentus et cultivés
- Chaussées traversant la Selle
- Tradition industrielle de la Selle
- Périurbanisation sensible de la Selle aval aux abords d'Amiens
-

• Structures paysagères majeures

- Vallées sèches de Namps-Maisnil et Creuse
- Paysage de la vallée de la Selle autour de Prouzel-Waily et de Tilloy-les-Conty
- Paysages de la Vallée de la Selle amont à proximité de Conty
- Voies romaines encadrant la vallée de la Selle
- Le parc de la Hotoie à Amiens et le patrimoine industriel »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

Le motif éolien n'est que très peu présent dans cette unité paysagère. De plus, sa topographie très dessinée limite ses perceptions et celles des parcs éoliens riverains en périphérie Ouest de l'unité également.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Le projet ne sera pas visible depuis la vallée de la Selle, éloignée. Les sensibilités sont nulles.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« Le plateau du nord-Amiénois est globalement délimité par quatre bassins versants : la Somme au sud, l'Hallue à l'est, la Nièvre à l'ouest et l'Authie au nord. La départementale 11 qui relie Amiens à Thièvres, marque une limite géographique : à l'est, les vallonnements du réseau de vallées sèches adjacentes à l'Hallue ; à l'ouest un plateau plus calme, à peine entaillé sur sa partie occidentale par les sources de la Nièvre. L'identité de ce territoire souffre certainement de la proximité de la périphérie d'Amiens. Son patrimoine architectural et paysager est pourtant remarquable : le canton de Villers-Bocage est riche de nombreux châteaux. La diversité de ses églises constitue un reflet de l'évolution de l'architecture religieuse de la fin du Moyen-âge au XIX^{ème} siècle. L'habitat rural et les structures agraires traditionnelles restent ici, d'une grande homogénéité [...] La proximité de la ville d'Amiens et de sa zone industrielle au nord a cependant une influence profonde sur la vie de ces paysages. [...] L'activité agricole de ces paysages dissimule une mémoire plus ancienne, [où se succèdent les époques, laissant des traces de leur occupation] . La découverte de grandes échelles du paysage est mise en scène par les longues routes rectilignes convergeant vers Amiens (N25 et D11). L'échelle rurale, plus intime, est par les départementales 47, 60 et 114. L'étagement des vallées et les structures agraires sont particulièrement bien conservés dans la région d'Hérissart et de Toutencourt

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Vaste plateau, faiblement vallonné, parcouru de vallées sèches
- Paysage d'immenses terres cultivées ponctués de petits bois et de villages-bosquets
- Peu de rideaux et de larris
- Villages-rues (Vignacourt)
- Villages établis à la croisée des chemins, souvent autour de mares

• Structures paysagères majeures

- Perspective plantée du château de Bertangles croisant la N25
- Axes de circulations découvrant les grands horizons du plateau ponctués de villages-bosquets
- Structures agraires traditionnelles et habitat rural préservés autour des villages de Toutencourt, Hérissart ou Vaux-en-Amiénois.»

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

Le motif éolien n'est que très peu présent au sein de ce secteur paysager, et notamment par rapport à sa large superficie. Cependant, son caractère agricole offre des vues lointaines qui permettent d'appréhender les parcs riverains en arrière-plan.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Le plateau du Nord Amiénois ne présente pas de sensibilité vis-à-vis du projet éolien étant donné son éloignement avec ce dernier.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« Vallée alluviale, affluente de la Selle qui s'écoule en parallèle, selon la direction sud-ouest/nord-est [...]. Les phénomènes de solifluxions et de cryoclastie expliquent la morphologie du territoire. Les versants nord-est, relativement ombragés, sont pentus et couverts de bois tandis que les versants sud-ouest, plus ensoleillés, sont pour la plupart mis en culture et entaillés de profondes vallées sèches. Les vallées se creusent et s'élargissent d'amont en aval. [...] Ces paysages sont peu habités. Pois-de-Picardie, chef lieu de canton, compte 2300 habitants. Equennes-Eramecourt en a dix fois moins. Famechon, Blangy ou Thoix comptent moins de 200 âmes et la plupart des autres villages ne sont que des hameaux.

Le paysage est à l'écart des grands axes d'échange bien que cerné par deux anciennes voies romaines et traversé par une voie ferrée Amiens-Rouen. Son bâti essentiellement rural présente une grande homogénéité, avec une permanence du torchis, du robage et de l'appareillage brique et pierre. [...]

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Plateau crayeux entaillé par trois petites vallées alluviales parallèles, se rejoignant pour former la rivière de la Poix
- Opposition marquée entre les paysages de plateaux ouverts et cultivés et les fonds de vallée intérieurs, encadrés de versants boisés, présentant des paysages de prairies, bordés de saules têtards ou de haies bocagères.
- Nombreuses vallées sèches ou cavées, souvent utilisées comme des chemins d'accès entre les plateaux et les fonds de vallées
- Versants les plus doux, cultivés et étayés de rideaux ; versants les plus pentus couverts de bois ou de larris. En fond de vallée les peupliers restent encore minoritaires.
- Qualité (mais aussi fragilité) du bâti traditionnel en torchis.

• Structures paysagères majeures

- Structures agraires et patrimoine des trois vallées
- Sites de Poix et de Conty »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

Le motif éolien est peu existant au sein de cette unité paysagère mais en cours de développement. Des perceptions lointaines sur les hauteurs du plateau permettent de l'appréhender et également à proximité Nord-Ouest, le motif dense du plateau agricole du Vimeu. Cependant les fines vallées qui l'entaillent, les boisements et la trame bocagère délimitent considérablement le champ visuel. Ainsi, peu de parcs seront perceptibles simultanément.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Etant donné l'éloignement de ce secteur paysager vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, le projet ne sera pas visible et ne modifiera pas la lecture de ses composantes. Les sensibilités sont nulles.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« Le Petit Caux se situe au Nord de la Normandie. Placé entre la vallée de la Bresle au Nord et le pays de Bray au sud, cette série de trois plateaux parallèles, s'étire sur une quarantaine de kilomètres entre les portes de la Picardie et la Manche. Il est strié par les vallées parallèles de la Bresle, de l'Yères, de l'Eaulne et de la Béthune. [...] Le secteur nord est appelé Alhiermont. Marqué par une agriculture intensive, cette unité paysagère se distingue du pays de Caux par son contexte géomorphologique et par la forme d'urbanisation induite par son environnement. Des plateaux étroits et festonnés par les nombreux affluents des grandes vallées. [...] Malgré des distances qui peuvent être importantes entre deux cours d'eau, ces plateaux découpés en leur cœur par de petits talwegs qui se creusent tout en se rapprochant des vallées principales. La plupart des routes qui lient les plateaux aux vallées voisines empruntent ces petits talwegs et vallées. Lorsqu'ils sont suffisamment importants, ceux-ci accueillent des villages et des bourgs qui se mettent à l'abri dans ces plis à l'image de Foucarmont ou de Bailly-en-Rivière. Une agriculture de grands champs sur les plateaux et les prairies dans les talwegs. Le Petit Caux est marqué par une agriculture qui laisse encore beaucoup de place aux prairies concentrées dans les petits reliefs (talwegs et petites vallées) alors que les grandes cultures occupent majoritairement le cœur des plateaux, formant des ouvertures parfois très vastes. Ces ouvertures finissent toujours par buter sur des lisières forestières lointaines et des lambeaux de clos-masures qui complètent ces horizons [...] Les petites vallées et les valleuses, des paysages intimistes et marginaux. Les vallées et les valleuses constituent des points de contact entre le plateau et l'univers maritime des pieds de falaise. Peu nombreuses entre le Tréport et Dieppe [...] Le contact avec le bord de mer est souvent fragilisé par le passage de la route en digue et par de trop nombreuses constructions, même temporaires, qui s'égrènent sur le rivage. En outre, les aires de stationnement le long de la plage contribuent un peu plus à la coupure entre l'espace naturel de la vallée et la mer.

Quelque soit le secteur du Petit Caux, des boisements ou des forêts viennent construire l'horizon par leurs lisières. Très souvent accrochés aux pentes, les petits boisements profitent des talwegs naissants. Plus grandes, les forêts domaniales prennent place au cœur des plateaux, que ce soit la forêt d'Arques ou la forêt d'Eu. Enfin, les villages du Petit Caux s'organisent à l'origine le long d'une route. Villages linéaires, ils forment un tissu lâche où chaque habitation s'entoure d'une prairie ou d'un verger. L'ensemble compose un village très arboré, enveloppé dans une ceinture végétale. Depuis le plateau agricole, le hameau ou le village reste dissimulé en partie derrière un rideau d'arbres. Au cœur, l'espace public garde un caractère rural, avec peu d'aménagements routiers, des pieds de façades enherbés ou fleuris et une place centrale enherbée et plantée.

• Les éléments caractéristiques des paysages.

- Plateaux étroits et festonnés
- Petites vallées et valleuses
- Agriculture de grands champs sur les plateaux
- Prairies et de l'élevage dans les talwegs
- Forêts très présentes
- Villages imbriqués dans l'espace agricole
- Villages ruraux dans l'Alhiermont

• Structures paysagères majeures

- Une mixité agricole, des prairies et vergers proches des villes et villages, structures végétales dans l'espace agricole, des parcelles agricoles au contact de la D56.
- Vallées et valleuses, un accès vers la mer
- Vergers
- Lignes de crêtes boisées
- Grandes forêts »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien n'est que très peu présent dans cette unité. Seuls quelques parcs éoliens y sont situés sur ses extrémités Est. Les relations visuelles avec le contexte éolien seront rares et atténuées par la végétation et la topographie caractéristiques du petit Caux et d'Alhiermont.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Compte tenu de l'éloignement du projet éolien, mais également de ses nombreuses vallées qui l'entailent et des boisements qui la composent, il ne possédera pas de lien visuel avec ces paysages. Les sensibilités sont nulles.

Sensibilité nulle

DESCRIPTION :

« Les vallées de l'Yère et de l'Eaulne se situent au cœur de Petit Caux. Longues d'une quarantaine de kilomètres, ces deux vallées sont orientées nord-ouest/sud-est, prenant toutes les deux sources, à proximité de la Basse Forêt d'Eu. Parallèles durant l'essentiel de leurs parcours vers la Manche, elles s'achèvent de manière très différente, l'une se jetant dans la mer, tandis que l'autre rejoint la vallée de la Béthune [...] Sur le plan agricole, les vallées de l'Eaulne et de l'Yère sont en pleine mutation. Les grandes cultures dans le fond de vallée et sur les coteaux occupent désormais une place importante dans celles-ci. Elles rejettent les prairies sur le haut des pentes ou au contact des rivières. Ces pentes, parfois raides sont marquées par des terrassement sur lesquels viennent d'accrocher des rideaux d'arbres. Ces derniers semblent disparaître au fur et à mesure de la simplification du parcellaire [...] entraînant des phénomènes d'érosion désormais visibles dans les deux vallées.

Contrairement à beaucoup de vallées voisines [...] sont relativement épargnées par les pressions urbaines hormis dans les secteurs de confluence ou d'embouchure. L'urbanisation de la vallée de l'Eaulne est essentiellement constituée de petits villages ou hameaux qui s'implantent à l'écart de la rivière en pied de coteau. Dans la vallée de l'Yère, les villages s'implantent plus volontiers à cheval sur la rivière. Relativement ouverts, ils forment des ensembles jardinés et discrets dans le paysage de la vallée malgré la disposition généralisée des vergers. [...]

• **Les éléments caractéristiques des paysages.**

- Vallées profondes
- Une agriculture mixte qui associe grandes cultures et prairies
- L'estuaire de l'Yères, un caractère maritime fort
- La confluence de l'Eaulne et de la Béthune, un espace naturel majeur
- Peu de pression urbaine
- Les coteaux de Criel-sur-Mer, un patrimoine architectural et paysager

• **Structures paysagères majeures**

- Grandes cultures en fond de vallées
- Prairies sur les hauts reliefs et au contact des rivières
- Rideaux d'arbres (en disparition)
- Des espaces naturels humides »

SENSIBILITÉS :

La prégnance du motif éolien :

L'éolien n'est pas présent dans cette unité. De plus, les parcs éoliens sont distancés de ces paysages et n'entretiennent pas de relation visuelle avec ces derniers. La topographie encaissée délimite également le champ visuel.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La sensibilité de l'unité est nulle du fait de l'encaissement topographique de cette étendue de territoire. Les relations visuelles avec le projet depuis les espaces caractéristiques de cet ensemble seront inexistantes.

Sensibilité nulle

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DES UNITÉS PAYSAGÈRES VIS-À-VIS DU PROJET

Unité :	Sensibilité :
A - Falaises vives et valleuses	Nulle
B - La baie de Somme	Nulle
C - La Bresle, le Liger et la Vimeuse	Faible
D - La vallée de la Basse-Somme	Nulle
E - La vallée de la Maye et la forêt de Crécy	Nulle
F - Le canal maritime et l'estuaire de la Somme	Nulle
G - Le Marquenterre	Nulle
H - Le plateau agricole du Vimeu	Modérée
I - Le Vimeu industriel	Faible
J - Les bas-champs de Cayeux	Nulle
K - Les plateaux du Ponthieu	Faible
L - Les vallées vertes du Vimeu	Nulle à modérée
M - Les vallées de la Fieffe, de la Domart et de la Nièvre	Nulle
N - Autour du Saint-Landon	Nulle à faible
O - La vallée de la Selle	Nulle
P - Le plateau du nord Amiénois	Nulle
Q - Les Evoissons	Nulle
R - Le Petit Caux et l'Aliérmont	Nulle
S - Les vallées de l'Yères et de l'Eaulne	Nulle

Fig. 10 : Tableau de synthèse de la sensibilité des unités paysagères vis-à-vis du projet

2.4 Le Schéma Régional Éolien de Picardie

Avec 1 496 MW de puissance installée au premier octobre 2019¹, le département de la Somme, où se situe la Zone d'implantation Potentielle, est le 1^{er} département en terme de puissance construite en France. La région Hauts-de-France est elle-même la première région en puissance installée avec 3 863 MW. Pourtant, l'objectif national fixé par la Loi Grenelle II de 19 000 MW d'éolien terrestre construit n'est pas encore atteint. Ainsi, dans son Schéma Régional Éolien (SRE), l'ancienne région Picardie avait réaffirmé sa volonté de continuer le développement éolien. Toutefois, l'objectif était que ce développement se fasse dans le respect des territoires et des paysages :

« Le développement des éoliennes peut se poursuivre de manière plus construite, mieux comprise par le plus grand nombre et donc plus consensuelle, en évitant le mitage du territoire auquel conduirait l'absence de stratégie et en prévenant les atteintes à d'autres intérêts aux dimensions économiques et sociales multiples : paysages, patrimoine et qualité de vie des riverains. Le présent schéma a pour objet de répondre à cet objectif et de servir ainsi de cadre aux décisions des opérateurs, des collectivités et de l'État. »²

Bien que le SRE ait été annulé en 2016, la définition de la Zone d'Implantation est antérieure à cette annulation et s'appuyait donc sur ses préconisations et zones favorables. Le projet de Blancs Monts se situe dans le secteur «A / Somme Sud-Ouest / Oise Ouest» de ce SRE. Le projet se situe à la fois dans une zone favorable sous conditions (orange), compte tenu de sa proximité avec la vallée de la Somme, la vallée du Liger et la vallée de la Bresle et une partie de la ZIP se situe également en secteur défavorable (blanc). C'est pourquoi, le choix d'implantation fera l'objet d'une attention particulière afin de respecter au maximum les préconisations pour préserver les paysages emblématiques situés à proximité.

CARACTÉRISTIQUE DU SECTEUR :

Le paysage du plateau du Vimeu est aujourd'hui très investi par l'éolien.

Les projets éoliens se sont développés de façon hétérogène et en nombre ce qui en fait un des sites éoliens les plus importants de la Somme.

C'est également ici que le gisement éolien est le plus élevé.

A - La protection des sites et des paysages emblématiques en Picardie

Le SRE de l'ancienne région Picardie analyse différentes thématiques pour déterminer les espaces favorables ou non à l'implantation de projet éolien. Ainsi, le SRE Picardie identifie deux types de sites et paysages sont étudiés dans le cadre de la protection à savoir les paysages dits «réglementés» et les paysages «emblématiques».

Les paysages dits «réglementés» (Fig. 10) regroupent les sites classés et les sites inscrits ainsi que les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.

Le futur parc de Blancs Monts ne se situe pas à proximité d'une site réglementé.

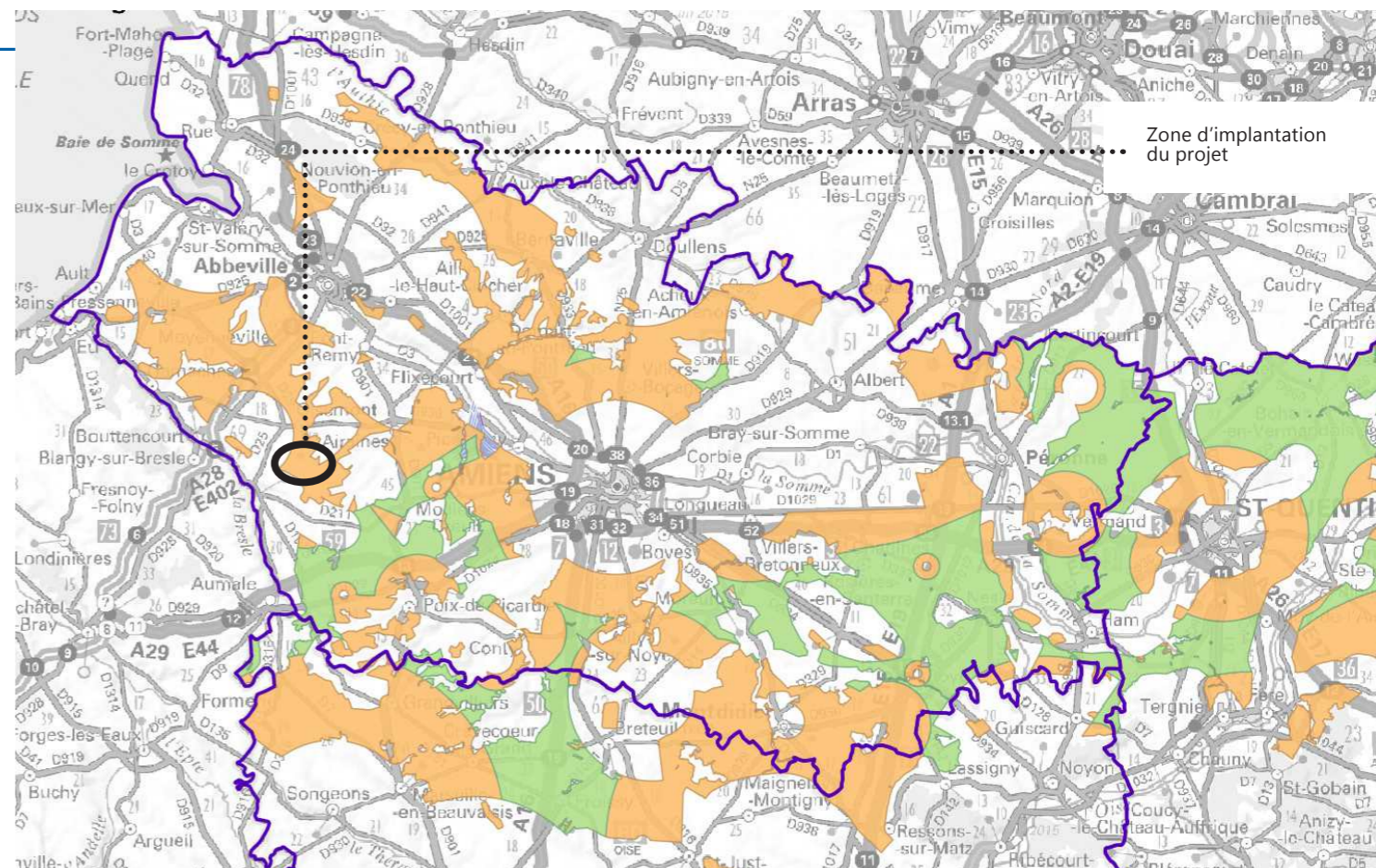


Fig. 11 : Paysages à protéger du Nord-Pas-de-Calais (source : SRE du Nord-Pas-de-Calais, 2011)

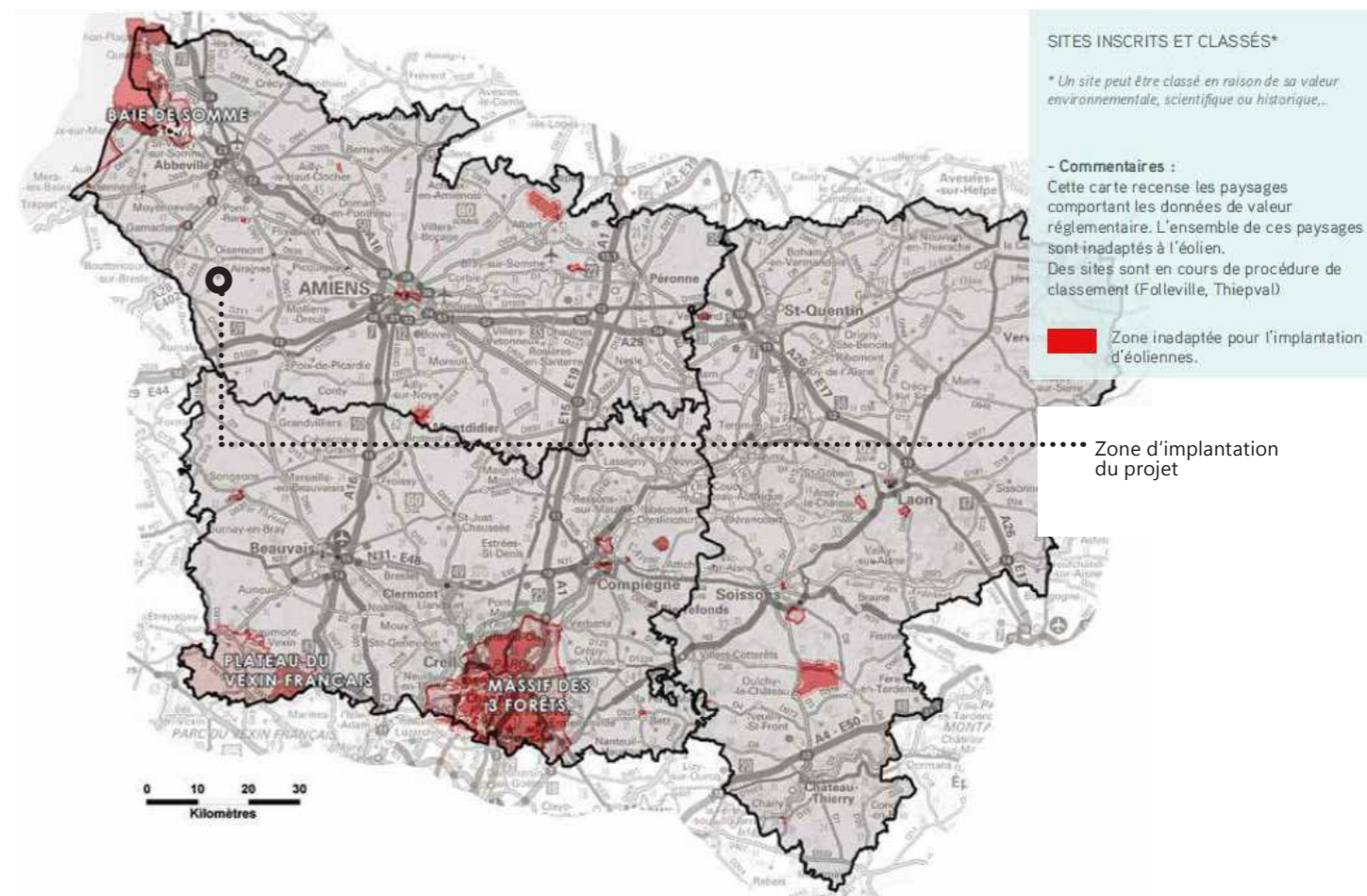


Fig. 12 : Carte des paysages réglementés de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)

En ce qui concerne les paysages emblématiques (Fig. 13), le projet du Blancs Monts se situe à proximité de différents paysages emblématiques. Néanmoins, **il ne se situe pas directement dans une zone défavorable. La vigilance sera tout de même de mise vis-à-vis de ces secteurs. Ces paysages emblématiques font d'ailleurs l'objet du point suivant afin d'évaluer leurs sensibilités.**

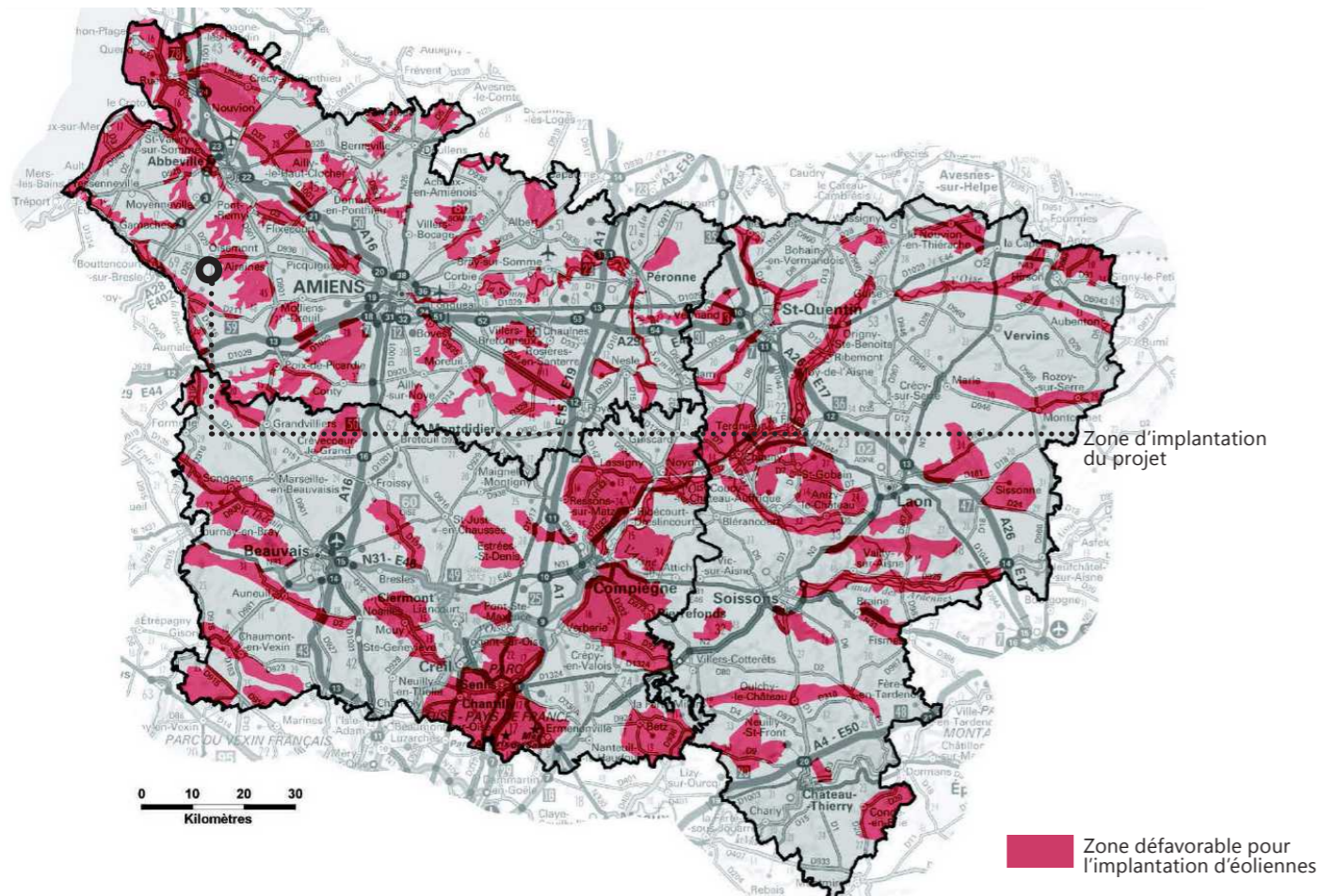


Fig. 14 : Carte des paysages emblématiques de Picardie (source : Schéma Régional Éolien Picardie, 2012)

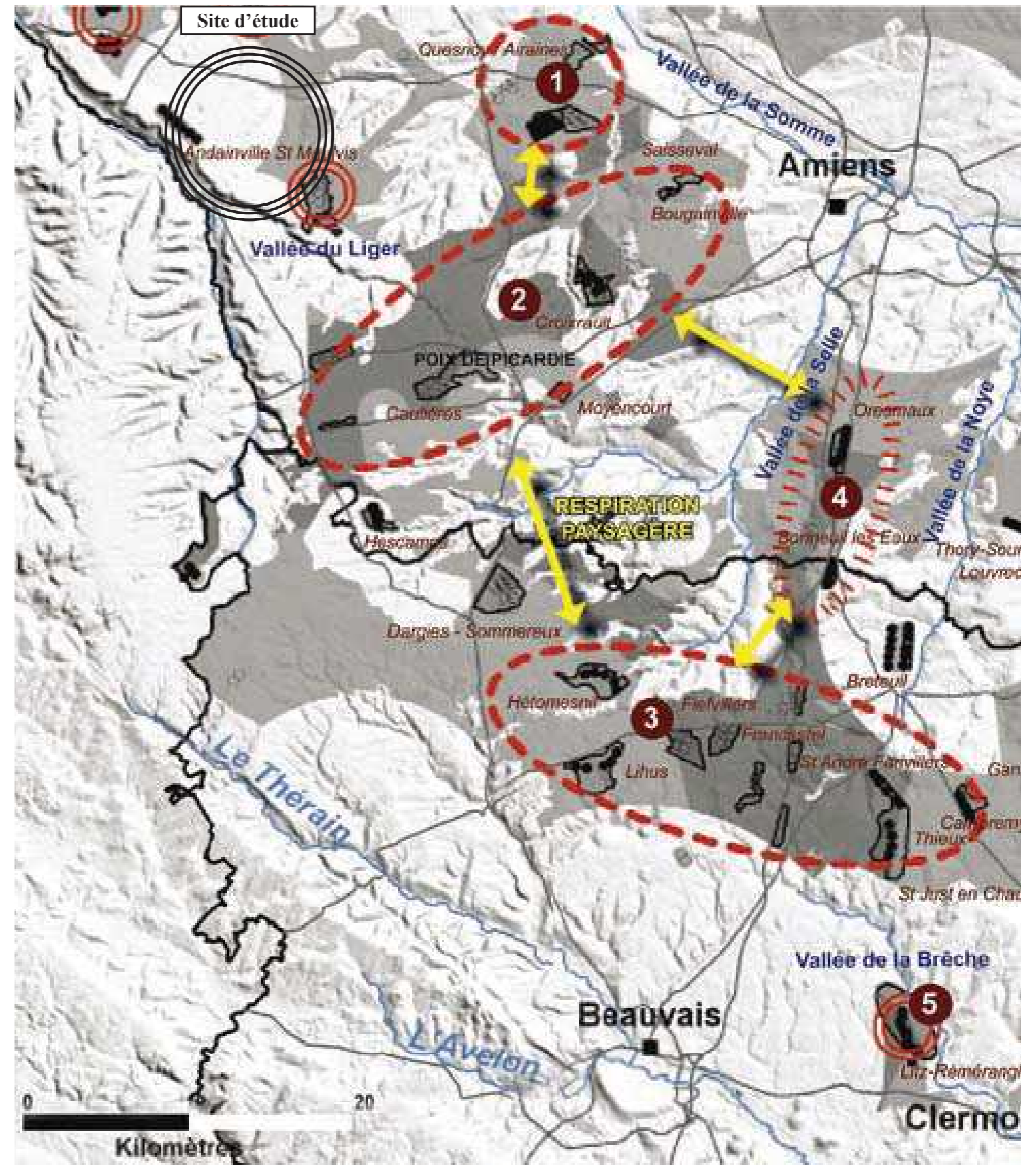
B - La stratégie de développement de l'éolien en Picardie

STRATÉGIE GLOBALE :

La partie Est du territoire d'étude, l'Ouest Amiénois, est propice à la création de nouveaux parcs éoliens dans le cadre des pôles de densification n°1 et n°2.

STRATÉGIE PAR PÔLES :

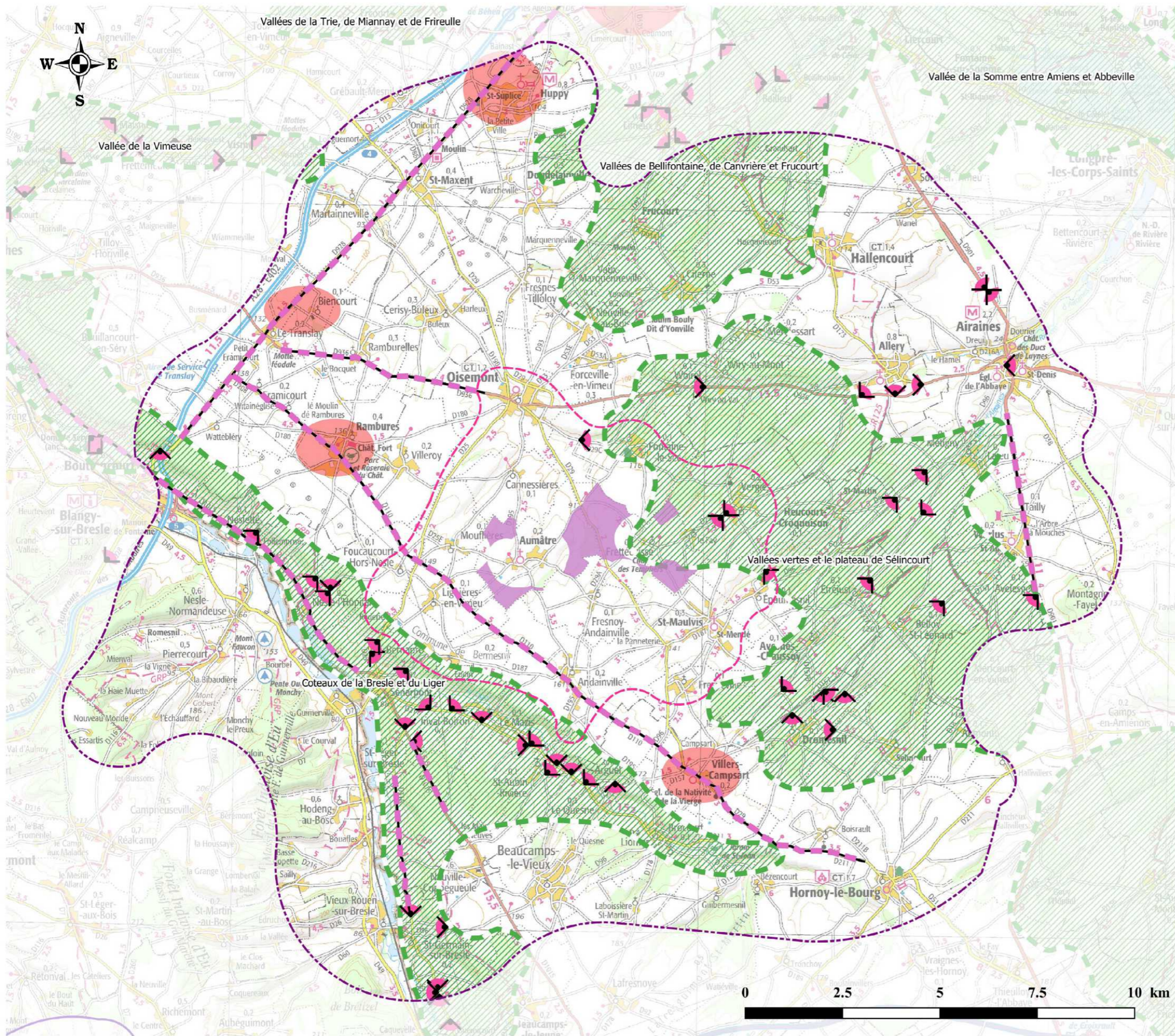
Les nouvelles éoliennes devront être implantées en cohérence avec les projets existants qu'elles viendront compléter (hauteur, rythme, type de machine, ..).



Légende :

- ⊙ • Confortement des pôles de densification
- ⊙ • Développement en structuration
- ⊙ • Ponctuation :
(investissement d'un pôle ou confortement)

Fig. 13 : Carte de stratégie de développement éolien du secteur Somme Sud-Ouest / Oise Ouest (Source : Schéma Régional Éolien Picardie)



Paysages emblématiques

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Octobre 2020

Source : IGN 100®, DREAL Hauts-de-France, Atlas des Paysages de la Somme

Copie et reproduction interdite

Légende

Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate

Paysages et sites

- Paysages emblématiques
- Sites d'intérêts ponctuels

Axes de découverte du paysage

- Points de vue emblématiques
- Parcours de découverte

2.5 Les paysages emblématiques de la région Picardie

PAYSAGES EMBLÉMATIQUES :

En se référant à la base de données de cartographie dynamique de la DREAL Hauts-de-France, quatre paysages emblématiques sont recensés au sein des aires d'études immédiate et rapprochées du projet éolien de Blancs Monts. Il s'agit dans chacun des cas de paysages de vallées identitaires du territoire, évoquées dans l'atlas des paysages de la Somme au sein des unités paysagères « Vallées vertes du Vimeu » et « La Bresle, la Vimeuse et le Liger ».

Pour chacun de ces paysages emblématiques de vallées, les sensibilités sont systématiquement nulles depuis les fonds de vallées. La végétation qui accompagne les coteaux et les crêtes du relief viennent constamment empêcher les échappées visuelles en direction du grand paysage. En quittant ces vallées en se dirigeant en direction de la zone d'implantation potentielle, les amplitudes du relief, le maillage végétal du territoire viendront limiter voire annuler les dialogues possibles entre la marge de ces paysages emblématiques et le futur projet. Si des sensibilités existent, elles seront localisées sur les coteaux opposés et orientés en direction de la zone d'implantation potentielle. Ces situations de covisibilités potentielles resteront rarissimes du fait des reliefs prononcés couverts de manteaux boisés : cette conjonction d'éléments confère aux situations permettant un éventuel recul vis-à-vis des vallées un caractère toujours préservé et peu sensible. Une particularité existe depuis le plateau de Sélincourt, qui bénéficie d'une situation en rebord de plateau qui domine les vallons secs appelés vallées vertes. Son château notamment, au Sud-Ouest de l'aire d'étude rapprochée donne à voir le grand paysage et s'ouvre en direction de la zone d'implantation potentielle.

- Vallées de Bellifontaine, de Canvrière et de Frucourt :

« Les bois s'accrochent en haut des versants et au rebord du plateau. Ils marquent fortement les pentes à l'amont de la vallée de Bellifontaine (vallée Canvrière) [...] »

Eloignées de la zone d'implantation potentielle et ne présentant pas de vues ouvertes en direction de cette dernière, les sensibilités des vallées de Bellifontaine, de Canvrière et de Frucourt sont négligeables.

- Vallées vertes et le plateau de Sélincourt :

« Les vallées vertes sont des dépressions qui entaillent le plateau le long de la vallée de la Somme. Des vallées non drainées appelées "fonds" prolongent longuement ces petites vallées alluviales affluentes de la Somme. Ces vallées de craie sont dissymétriques. Le versant ouest, à pente moins marquée, permet l'installation de prairies et de cultures. Les masses boisées occupent le versant opposé, plus pentu, ou le haut des pentes. »

« Le hameau de Sélincourt occupe un site stratégique sur une étroite bande du plateau. Son château brique et pierre du XVIII^e siècle, domine la confluence de deux vallées. »

Alors que les sensibilités depuis les vallées seront négligeables à nulles, les perceptions depuis le château de Sélincourt seront étudiées finement. Huit photomontages seront réalisés depuis l'emprise de ces paysages emblématiques afin d'évaluer les interactions potentielles même si la sensibilité est vraisemblablement relativement négligeable à ponctuellement modéré.

- Coteaux de la Bresle et du Liger :

« La Bresle et le Liger sont des vallées larges et profondes avec des versants dissymétriques et un versant nord pentu. Le plateau de craie surplombe en moyenne de 80 m le lit du fleuve. De nombreuses vallées sèches dessinent des entailles profondes et étroites perpendiculaires aux cours de la Bresle et du Liger. [...] Les versants de la Bresle sont couronnés de bois. Les pentes cultivées sont soulignées par de nombreux rideaux. »

Ces paysages, bien que très peu sensibles du fait de leur encaissement et de la densité des boisements investissant les coteaux, feront l'objet de sept photomontages.

- Vallées de la Vimeuse :

« La Vimeuse et le Liger conservent un aspect agricole traditionnel en fond de vallée avec de nombreuses pâtures soulignées de saules têtards. Les versants en pente douce sont réservés aux grandes cultures, tandis que boisements et larris s'installent sur les pentes les plus fortes. »

Des vues plus étendues sont permises depuis les coteaux nord de la vallée de la Vimeuse. Un photomontage sera réalisé depuis ce paysage plus éloigné de la zone d'implantation du projet.

*Extraits de l'Atlas des paysages de la Somme – Tome 2

SITES D'INTÉRÊT PONCTUEL :

Outre les paysages emblématiques évoqués précédemment, des sites d'intérêts ponctuels sont identifiés par l'Atlas des Paysages de la Somme au sein des aires d'étude rapprochées et immédiate.

- Villers-Campsart : patrimoine rural du village bosquet

Identifié comme un village-bosquet au sein de l'atlas des paysages de la Somme, les éléments de patrimoine rural qui s'y trouvent (mare, puit, architecture etc.) sont chacun préservés par la silhouette du bourg qui se caractérise par sa ceinture arborée dense. A plus de 5 kilomètres du futur projet, les sensibilités sont négligeables.

- Château de Rambures

Patrimoine majeur du territoire d'étude, ce dernier est étudié au sein du chapitre monument historique et patrimoine de l'aire d'étude rapprochée. Son environnement végétal immédiat lui confère des sensibilités faibles.

- Château de Biencourt et son avenue

A plus de 9 kilomètres de la zone d'implantation du projet, le site du château de Biencourt possède des sensibilités nulles vis-à-vis du futur projet de Blancs Monts. L'avenue plantée ainsi que le parc arboré ne sont pas orientés en direction du futur projet. L'environnement végétal immédiat du château, l'orientation de son architecture ainsi que la distance font que cet élément d'intérêt n'est pas sensible.

- Huppy : château et patrimoine rural du village bosquet

Le village bosquet de Huppy et son château ne sont pas sensibles au futur projet éolien de Blancs Monts. Le maillage végétal du village a gardé les traces anciennes des courtils (jardins faisant le pourtour du cœur urbain) et montre aux abords du château une densité remarquable. A environ 12 kilomètres de la zone d'implantation du projet, les sensibilités sont inexistantes.

POINTS DE VUE EMBLÉMATIQUES :

En se basant sur les cartographies du Tome 2 des Atlas des paysages de la Somme, des points de vue emblématiques et axes de découverte du paysage ont été relevés, ainsi que leurs orientations, afin d'étudier les sensibilités depuis ces lieux privilégiés d'observation. Au sein des aires d'étude rapprochées et immédiate, seuls quelques points de vue et axes emblématiques sont orientés en direction de la zone d'implantation potentielle. Après vérification de la topographie, de la couverture végétale, de leur pertinence au regard du projet et de l'orientation de ces points de vue en fonction de la zone d'implantation potentielle, certains ont fait l'objet de photomontages. Ils seront au nombre dix.

D'une manière générale les sensibilités seront relativement faible néanmoins dans certains cas de figures des photomontages seront réalisés afin de vérifier les interactions potentielles avec le projet de Blancs Monts.

Parcs éoliens riverains



Juillet 2019

Scale: 1:25,000 (1 cm = 250 m) and representation resolution
DRIEAP, Région de Provence
DRIEAP, Marseille

Légende

Zone d'implantation Potentielle (ZIP)

Area of study

Immédiate

Rapprochée

Éloignée

Limites administratives

Limite départementale

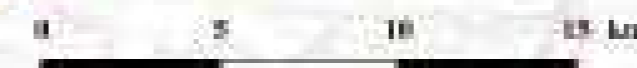
Limite régionale

Parcs éoliens riverains

Eolienne construite

Eolienne accordée

Eolienne en instruction



2.6 Contexte éolien

N°	Nom du parc	Puissance unitaire (MW)	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale des éoliennes (m)	Distance à la zone d'implantation potentielle (km)
Aire d'étude immédiate					
1	Les Deux Moulins	2,35	5	131	1,1 S
2	Arguel	2,35	6	131	1,2 S
3	Catelet	2,35	5	132	1,8 S
Aire d'étude rapprochée					
4	Le Moulin de la Tour	4,2	5	200	1,9 N
5	Des Aquettes	3,8	8	175	2,6 E
6	Rambures	2	6	100	3,8 O
7	D'Allery	2	2,3	120	5,7 NE
8	Longue Epine II	2	5	121	6,5 N
9	Longue Epine I	2	5	121	6,7 N
10	Val d'Aumont	3,675	10	150	7,6 SE
11	Plaine Montoir I	2,05	7	129	9,6 NE
Aire d'étude éloignée					
12	Vismes au Val 2	2,35	5	126	8,8 NO
13	Mélier	2	4	130	9,1 S
14	Bouillancourt-en-Séry	1,5	6	117	10,2 NO
15	Montagne Fayel	2	6	130	10,4 E
16	Bois Margaines	3,5	7	145	10,7 S
17	La Chaude Vallée	2,05	6	125	10,8 S
18	Quesnoy-sur-Airaines	2,3	15	155	10,9 E
19	Quesnoy-sur-Airaines	2,3	4	135	10,9 NE
20	Luyes	2,4	8	178,5	10,9 NE
21	L'Hommelet	3,45	12	181	11,3 E
22	Maisnières	2	12	99	12,2 NO
23	Haut Plateau Picard	2,5	10	150	13 E
24	Les Bleuets	3,3	7	150	13 SE
25	Fond Saint-Clément	2,35 et 3	21	137 et 144	13,4 SE
26	Ferme éolienne du Cagneux	2,35	5	130	13,5 S
27	Riencourt	2,4	6	149,5	13,8 E
28	Le Crocq	3,3	3	175	13,9 NE
29	Bois Nanette et Bois Duvivier	2,5	7	135	14 S
30	Hangest-sur-Somme	2,05	10	147	14,1 NE
31	Sud-Ouest Amiénois	3	3	144	14,5 SE
32	Les Baquets	3,3	4	175	15 NE
33	Fricamps	2,3	3	130	15,3 SE
34	Morvilliers	2	6	126	15,4 S
35	Chêne	2,3	5	120	15,6 NO
36	Fresnoy-au-Val et Bougainville	2	11	126	15,7 SE
37	Bougainville (renouvellement)	3	5	150	15,8 SE
38	Du Fond du Moulin	2,5	10	125 et 150	15,9 SE
39	Epléssier I	2,5	13	125	16,1 SE
40	Monts Bergeron	2	11	121	16,3 NE
41	Preuseville	2	3	125	16,7 SO

N°	Nom du parc	Puissance unitaire (MW)	Nombre d'éoliennes	Hauteur totale des éoliennes (m)	Distance à la zone d'implantation potentielle (km)
42	Champ des Sœurs	2,3	7	125	16,9 NO
43	Soues Est	-	8	180	17,2 NE
44	Pays de Bray – la Héroye	2,5	9	135	17,6 SO
45	Poirier Major	2,35	6	130	17,7 S
46	Illois	2	6	135	17,8 SO
47	Guerville-Melville	2,3	5	120	17,9 NO
48	Chasse-Marée	2,3	8	123	17,9 NO
49	Touvent	2,3	6	117	17,9 NO
50	Chepy	2	2	133	17,9 NO
51	Oeillets	2,5	4	130	18 S
52	Cecom	2,3	9	131	18,1 NO
53	Moulin de la Froidure	2	6	121	18,1 NE
54	Croixrault	2,3	6	119	18,6 SE
55	Vallée Madame	2,3	5	125	19,2 E
56	Mont Martin	3,2	5	150	20,2 SO
57	Fosse Descroix	-	6	123	20,3 S
58	Senev Illois	3	3	135	20,4 SO
59	Candor	1	5	100	20,6 S
60	Nibas	2	12	99	20,6 NO
61	Flamets Frétils	-	7	125	20,8 SO
62	Varimpre	2,5	5	125	21 SO
63	Grandcourt	-	2	130	21,2 SO
64	Cavaleu	2,3	2	135	21,6 NO
65	Fresnoy	-	7	123	21,7 O
66	Croix Florent	3	3	150	21,9 NE
67	Clais	2,35	3	150	22 SO
68	Saint-Pierre-des-Jonquières	-	2	130	22,1 SO
69	Croix	2	2	126	22,1 NO
70	Fresnoy-Folny	-	3	130	22,9 SO
71	Vallée de Moy	-	4	150	23,4 NE
72	Ronchois	2	9	121	23,9 SO
73	Grand Champ	2	4	150	24,2 NE
74	Ronchois I	2	4	119	24,2 SO
75	Petit Terroir	2,3	8	78	24,2 NO
76	L'Alemont	-	1	150	24,3 NE
77	Miroir	2	11	125	24,4 NE
78	Gros Jacques	2,3	4	100	25 NO
79	Mont en Grains	2	6	125	25,1 NE
80	Le Routis	2,5	7	130	25,3 SE
81	Le Cornouiller	2,5	5	130	25,3 SE
82	Terre à Flacons	2,35	4	136	25,6 NO
83	Baie de Somme	0,25	1	54	26 N

Fig. 15 : Récapitulatif des parcs éoliens riverains



© ATER Environnement, 2018

Fig. 16 : Ensemble des machines alignées des parcs d'Arguel, du Catelet et des Deux Moulins

2.7 Contexte paysager et visibilité des éoliennes : focus sur les parcs éoliens d'Arguel, des Deux Moulins et du Catelet

Pour cette étude, la présence préalable de parcs éoliens à proximité de la zone d'implantation du projet à permis d'évaluer avec précision les perceptions du futur projet de Blancs Monts. Les forêts de Haute-Normandie, très présentes à l'échelle du territoire d'étude, ainsi que les boisements au Sud-Est du plateau du Vimeu conditionneront largement les perceptions possibles en direction de la zone d'implantation du projet. Avec le relief particulièrement prononcé à l'échelle des différentes aires d'étude, elles constituent indéniablement des filtres visuels efficaces qui empêcheront au regard de l'observateur de fuir à l'horizon.

Les exemples de cette double page illustrent les vues sur les éoliennes des parcs d'Arguel, du Catelet et des Deux Moulins. La végétation de premier, second ou tiers plan permet de masquer tout ou partie des machines existantes selon les situations topographiques.

Au sein de ces paysages ponctués de vallées, de plateaux boisés et de coteaux plus ou moins abrupts, les éoliennes des parcs d'Arguel des Deux Moulins et du Catelet, voisines de la zone d'implantation du projet, apparaissent et disparaissent régulièrement sans créer de rupture d'échelle.

Ces indices visuels offerts par le contexte éolien de proximité annoncent, à l'échelle du grand paysage, des sensibilités faibles à modérées concernant le projet éolien de Blancs Monts. Ce dernier sera essentiellement perceptible depuis l'aire d'étude immédiate et les plateaux cultivés du Vimeu ou du Ponthieu.

La persistance des ceintures végétales héritées des villages courtils joueront également un rôle prépondérant dans la perception du projet éolien de Blancs Monts. En effet, cette structure traditionnelle dote les villages de jardins et bosquets sur le pourtour du tissu urbain, lui conférant un isolement naturel vis-à-vis de l'extérieur.

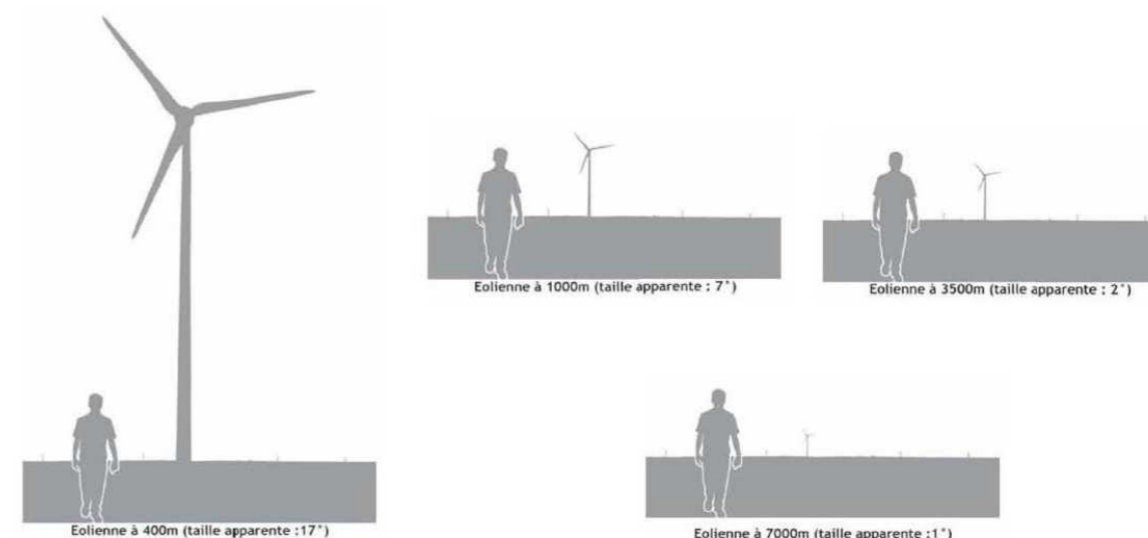


Fig. 17 : Perception en fonction de la distance observateur-éolien (source : Guide sur l'éolien - Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, 2008)

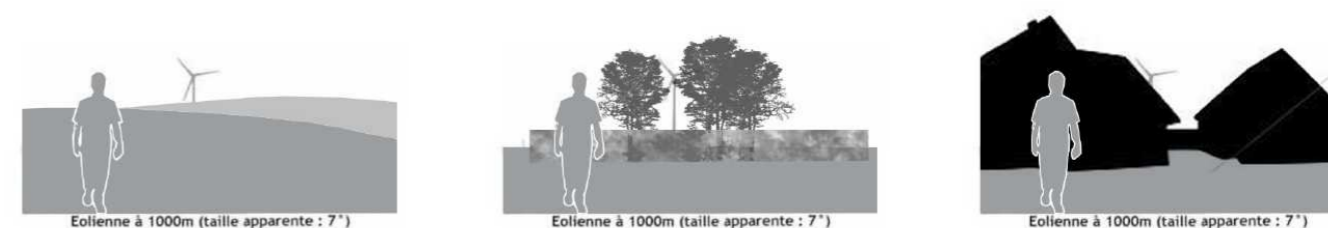
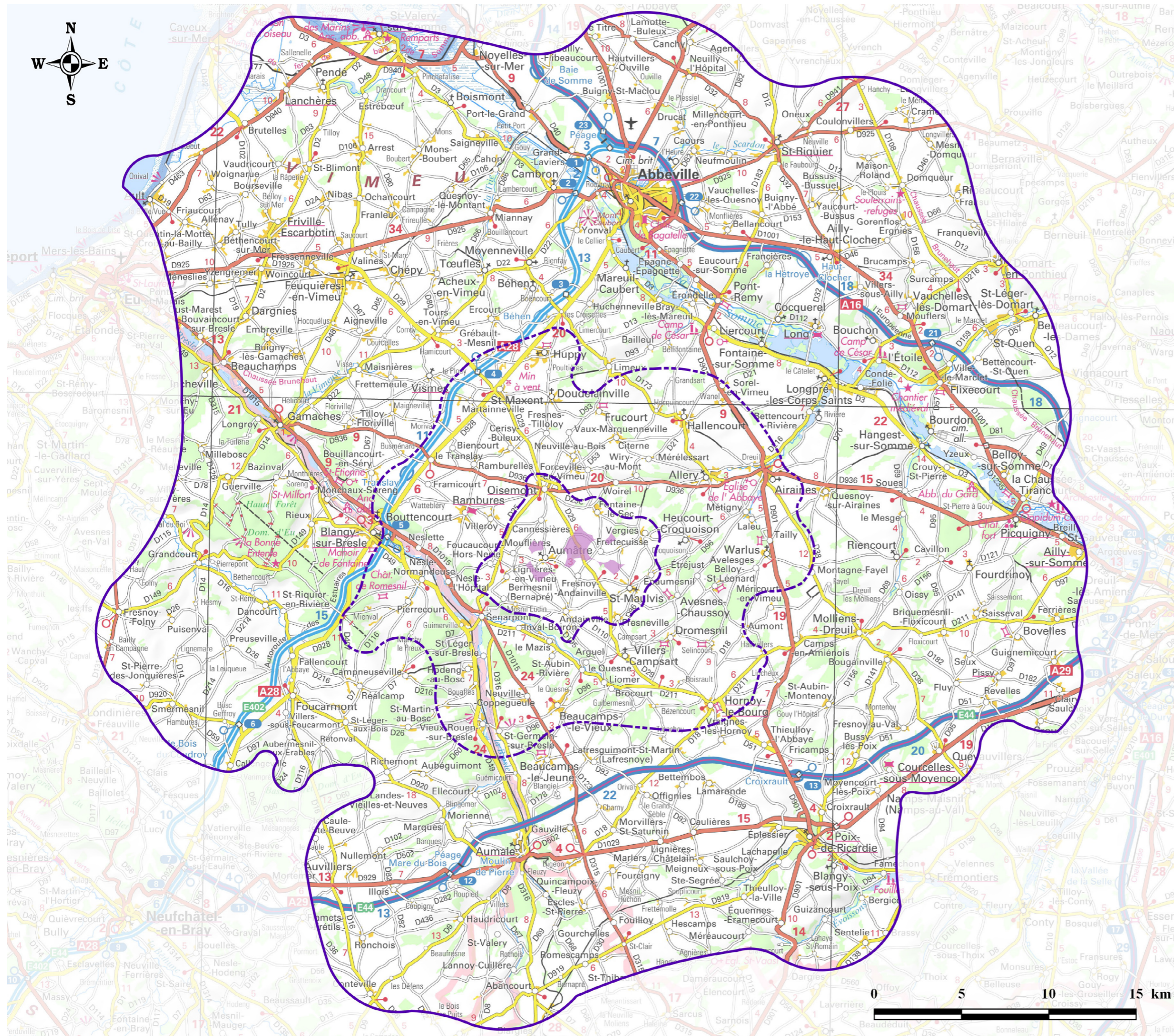


Fig. 19 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats



© ATER Environnement, 2018

Fig. 18 : Vue en sortie de bourg de Woivreil, en direction de la ferme éolienne d'Arguel




Aire d'étude éloignée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2019

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites

Légende

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aires d'étude

 Immédiate

 Rapprochée

 Eloignée